

EVERGREEN SA

**Rapport
Financier
Annuel
2020**



Sommaire

Table des matières

1. L'attestation du responsable	2
2. Comptes sociaux	3
2.1 Bilan	3
2.2 Compte de résultat	5
2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2020	7
3 Comptes consolidés	18
3.1 Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2020	18
3.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2020	19
3.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2020	20
3.4 Variation des capitaux propres consolidés	21
3.5 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2020	21
4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	43
5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	47
6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	51
7. Rapport de gestion	54
7.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe	54
7.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société	67
7.3 Informations portant sur les mandataires sociaux	72
7.4 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	73
7.5 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	74

1. L'ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 10 mars 2021

Jacques Pierrelée,
Directeur Général

2. COMPTES SOCIAUX

2.1 BILAN

BILAN ACTIF

DEUISE: milliers d'euros	MONTANTS BRUTS 31/12/2020	AMORT. & PROV	MONTANTS NETS 31/12/2020	MONTANTS NETS 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
Concessions, brevets, ...	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	1 134	1 046	88	1 000
Titres de participations	0	0	0	951
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 134	1 046	88	49
ACTIF IMMOBILISE	1 134	1 046	88	1 000
STOCK ET EN-COURS :	0	0	0	0
Stocks Matières Premières			0	0
Stocks d'encours de production biens			0	0
Stocks de produits intermédiaires & finis			0	0
CREANCES :	36	0	36	40
Clients et comptes rattachés			0	0
Autres créances	36		36	40
DISPONIBILITES ET DIVERS :	13	0	13	0
Valeurs mobilières			0	0
Disponibilités	13		13	0
Charges constatées d'avance			0	0
ACTIF CIRCULANT	49	0	49	40
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	1 183	1 046	137	1 040

BILAN PASSIF

DEVISE : milliers d'euros	MONTANTS 31/12/2020	MONTANTS 31/12/2019
Capital	1 050	1 050
Réserve légale	105	105
Réserves réglementaires	223	223
Report à nouveau	-533	-295
CAPITAUX PROPRES AV. RSLT	845	1 083
Résultat de l'exercice	-736	-238
CAPITAUX PROPRES	109	845
Provision pour risques		
Provision pour charges		
TOTAL PROVISIONS	0	0
DETTES FINANCIERES :	0	104
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	0	104
DETTES D'EXPLOITATION :	28	91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	91
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total dettes diverses	28	195
Ecart de conversion passif		
TOTAL DETTES	28	195
TOTAL PASSIF	137	1 040

2.2 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT 1

DEVISE: milliers d'euros	MONTANTS	
	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de produits	0	0
Ventes de services	0	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	0	0
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
Charges externes :	394	141
Achats matières 1ères & autres approvisionnements		
Variation stocks matières 1ères & autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	394	141
Impôts, taxes et versements assimilés	13	-1
Charges de personnel :	0	-1
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		-1
Dotations d'exploitation :		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation		-4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	407	135
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION	-407	-135

COMPTE DE RESULTAT 2

DEVISE: milliers d'euros	MONTANTS	MONTANTS
	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	0	1
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provision et transferts de charge	123	
Gains de change		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	123	1
Dotations aux provisions & amortissement financiers	0	84
Intérêts et charges financiers		
Pertes de change		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	84
RESULTAT FINANCIER	123	-83
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-284	-218
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	954	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	954	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	371	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 035	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 406	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-452	-20
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-736	-238
Participation		
Impôt sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	1 077	1
TOTAL DES CHARGES	1 813	239
TOTAL RESULTAT	-736	-238

2.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2020

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants 2019

- Apport partiel d'actif :

En date du 28 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte de la Société a approuvé l'opération de transfert de l'ensemble de ses activités opérationnelles au profit de sa filiale Digigram Digital détenue à 100% par opération d'apport partiel d'actif.

La filiale Digigram Digital a également approuvé cet apport par décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2019. Cet apport partiel d'actif, qui se trouve définitivement réalisé en date du 1^{er} juillet 2019, est fiscalement et comptablement rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Cet apport partiel d'actif étant réalisé entre sociétés du même groupe, il est sans impact sur les comptes consolidés.

Faits marquants 2020

Le 11 février 2020, Digigram a informé ses actionnaires que SAFE AND SOUND GROUP, représentée par Jérémie Weber, Président Directeur Général de Digigram, avait signé le même jour avec la société Evergreen SAS un contrat de cession portant sur 622 747 actions Digigram représentant 29,65% du capital à cette date.

Evergreen SAS a signé également le même jour des contrats de cession avec Monsieur David Benech, Madame Isabelle Cottray, Monsieur Pierre Bourdonnay, Monsieur Jacques Yvrai, Madame Françoise Quiry, Monsieur Pascal Quiry et Monsieur Johannes Rietschel, actionnaires minoritaires de Digigram, portant sur un total de 520 305 actions représentant 24,78% du capital à cette date.

Le prix de cession de ces actions a été fixé à 1,025 €, faisant ressortir une valeur de 100% de Digigram de 2 152 500 € intégrant une valeur de sa filiale Digigram Digital de 954 291 €.

Le 10 mars 2020, Evergreen SAS a ainsi finalisé l'acquisition des blocs représentant un total de 1 143 052 actions, soit 54,43% du capital de Digigram, pour un prix de 1 171 628,30 €, soit 1,025 € par action.

Le même jour a été réalisée la cession par Digigram de l'intégralité des actions de sa filiale Digigram Digital, qui portait l'ensemble de l'activité opérationnelle du groupe Digigram. Digigram ne possède plus d'activité opérationnelle depuis le 10 mars 2020 et est désormais considérée comme une « coquille » n'employant aucun salarié.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, Evergreen SAS a alors déposé le 23 juin 2020 un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions composant le capital de Digigram en circulation et non encore détenues par Evergreen SAS. Le prix proposé aux actionnaires de Digigram dans le cadre de l'offre est égal à 1,03 € par action Digigram.

L'offre publique d'achat simplifiée a été ouverte pour une période de 10 jours de négociation pour se clore le 5 août 2020 après séance.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, avec l'acquisition de 322.240 actions d'Evergreen SA, la société Evergreen SAS détenait 1.465.615 actions soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote.

Sur le dernier trimestre de l'année 2020, comme annoncé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, la Société a commencé à préparer l'opération de fusion avec son actionnaire majoritaire Evergreen SAS.

Son objectif vise à donner naissance à un véhicule d'investissement coté détenant l'intégralité des participations d'Evergreen SAS et ayant vocation à investir dans le secteur de la Transition Ecologique.

La Société considère en effet que l'horizon d'investissement sur la thématique de la Transition Ecologique va au-delà des horizons des fonds de Private Equity actuels (5 à 7 ans) et estime que la cotation fournit un cadre temporel cohérent avec la dimension industrielle présente sur ce thème de la Transition Ecologique.

Méthanisation, Efficacité Energétique et Gestion durable des Forêts sont autant de sujets qui vont nécessiter de lourds investissements industriels avec des retours sur investissement qui nécessitent des capitaux permanents et plus patients.

La cotation permettra à l'entité résultant de la fusion entre Evergreen SA et Evergreen SAS de bénéficier d'une notoriété plus importante, d'apporter un début de liquidité pour le titre et d'élargir ses sources de financement.

Une requête en vue de la désignation d'un commissaire à la fusion a été déposée le 27 novembre 2020 auprès du Président du Tribunal de commerce de Paris. Monsieur Jean-François Noël et Monsieur Jacques Potdevin ont été désignés en qualité de commissaires à la fusion en vertu d'une ordonnance en date du 30 novembre 2020.

Cette opération de fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Evergreen SA et d'Evergreen SAS au cours du mois de mai 2021 et fera l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. La date de réalisation estimée de la fusion est courant juin 2021.

2 Principes, règles et méthodes comptables

• Principes :

Les comptes ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement n° 2014-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu de sa trésorerie résiduelle au 31 décembre 2020, du soutien de ses actionnaires, en particulier matérialisé par une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire en date du 19 février 2021, et sur la base

des prévisions d'activité et de trésorerie pour l'exercice 2021, la Société n'anticipe pas de risque de liquidité ni pour l'exercice en cours ni à un horizon de 12 mois.

- Règles et méthodes comptables :

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif.

Titres d'autocontrôle d'Evergreen

Ils sont valorisés au cours d'achat. Lorsque le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au cours moyen d'achat, une dépréciation des titres est constituée.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont comptabilisées pour tenir compte des risques de non recouvrement éventuels. Le taux de provision est fixé individuellement en fonction de l'état du dossier.

Provisions pour risques

Elles sont estimées conformément aux dispositions du règlement n° 2000-06 du CRC sur les passifs en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

Valorisation des disponibilités

Les comptes de banques et caisses en devises étrangères sont valorisés au cours de clôture.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et les charges exceptionnels incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont inhabituels dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

3.1 Actif immobilisé :

3.1.1 Immobilisations brutes (K€)

Immobilisations brutes (K€)

	2019	augmentation	diminution	2020
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations corporelles	0			0
Immobilisations en cours	0			0
	0	0	0	0

3.1.2 Amortissements (K€)

Amortissements (K€)

	2019	Dotation	Reprise	2020
Amort. Immo Incorporelles	0			0
Amort. Immo Corporelles	0			0

3.1.3 Immobilisations financières brutes (K€)

Immobilisations financières (K€)

	2019	augmentation	diminution	2020
Titres de participations	1 035		1 035	0
Actions propres	1 134			1 134
Autres immobil. financières	0		0	0
	2 169	0	1 035	1 134

La diminution des titres de participation de 1 035 K€ correspond à la cession des titres de la société Digigram Digital le 10 mars 2020.

3.1.4 Tableau des filiales et participations :

Tableau des filiales et participations :

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres	Valeur brute / Valeur nette	Chiffre d'affaires	Résultat /	Quote-part capital détenu	Dividende perçu	Prêts et avances – cautions et avals
					Date d'arrêté			
Néant								

3.1.5 Dépréciation des immobilisations financières (K€)

	2019	Dotation	Reprise	2020
Titres de participation	84	0	84	0
Autres titres immobilisés	1 085		39	1 046
	1 169	0	123	1 046

Les titres de participation de la filiale DIGIGRAM DIGITAL ont fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2019 d'un montant de 84 K€ qui ramenait la valeur de la participation à la valeur retenue par l'expert indépendant pour 100% des titres dans son rapport sur le caractère équitable des conditions financières offertes dans le cadre de la cession des actions DIGIGRAM DIGITAL et du prix proposé. Cette dépréciation a été reprise lors de la cession des titres de la société.

3.1.6 Actions propres

Au 31 décembre 2020 et dans le cadre d'un programme de rachat de titres, la Société détient 3,81% de son capital social, soit 80.015 actions, pour un montant brut de 1 134 K€. La dépréciation des actions détenues en propre s'élève à 1 046 K€, portant la valeur nette à 88 K€.

La valeur de bourse du titre EVERGREEN retenue pour valoriser les actions auto détenues est 1,10 €.

3.2 Actif circulant :

3.2.1 Stocks et travaux en cours :

L'ensemble des stocks a été transféré à la filiale DIGIGRAM DIGITAL. La société ayant été cédée, Evergreen n'a pas de stocks au 31 décembre 2020.

3.2.2 Créances d'exploitation et autres créances :

Les autres créances sont des créances de TVA à moins d'un an.

3.2.3 Disponibilités :

La société détient 13 K€ de disponibilités au 31 décembre 2020.

3.3 Capitaux propres :

3.3.1 Capital

	Au 31/12/2019	Créées	Supprimées	Au 31/12/2020
Actions ordinaires	2 100 000			2 100 000
Valeur nominale	0,5 EUR			0,5 EUR

3.4 Provisions pour risques et charges (K€)

Provisions pour risques et charges (K€)

	2019	augmentation	diminution utilisée	2020
Provision/garantie clients				0
Provision s/pertes de change				0
Provision s/ IFC				0
Autres provisions pour risques				0
Autres provisions pour charges				0
	0	0	0	0

3.5 Dettes financières (K€)

	2019	augmentation	diminution	2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	0			0
Emprunts et dettes financières divers	104		104	0
	104	0	104	0

Au 31 décembre 2019 les emprunts et dettes financières divers correspondaient intégralement au compte courant avec la filiale Digigram Digital S.A.S. qui a été soldé lors de la cession de cette dernière.

Pour rappel, l'ensemble des prêts qui avaient été souscrits par la société a été transféré sur la filiale DIGIGRAM DIGITAL dans le cadre de l'apport partiel d'actif en juillet 2019, opérations régularisées par des avenants avec les partenaires bancaires.

La société ne possède pas de dettes financières au 31 décembre 2020.

3.6 Créances et dettes : (K€)

Créances	- 1 an	+ 1 an	Total
Créances clients et comptes rattachés			0
Autres créances	37		37
	37	0	37

Dettes	- 1 an	de 1 et 5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit				0
Autres dettes financières				0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29			29
Dettes fiscales et sociales				0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				0
Autres dettes				0
	29	0	0	29

3.7 Engagements hors bilan :

Néant

4 Notes sur le compte de résultat :

4.1 Produits d'exploitation

La société a transféré au 1^o juillet 2019 la totalité de son activité sur sa filiale Digigram Digital S.A.S. avec effet rétroactif au 1^o janvier 2019, ainsi il n'y a aucun produit d'exploitation comptabilisé sur l'exercice 2019, ni en 2020.

4.2 Répartition de l'effectif moyen :

L'ensemble des contrats de travail de la société ont été transférés à la filiale Digigram Digital S.A.S. au 1^{er} juillet 2019. La société n'a donc eu aucun effectif en 2019 et en 2020.

4.3 Rémunérations des dirigeants :

Depuis le 1^{er} juillet 2019, date d'effet de l'apport partiel d'actif Digigram Digital, aucune rémunération n'est perçue par les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Au cours de l'année 2020, aucune rémunération n'a été versée au Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Délégué et au Président du Conseil d'administration.

4.4 Dotations et reprises de provisions : (K€)

Les dotations brutes sont signées en (-) :

	Exploitation		Financières		Exceptionnelles	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
S/actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières				-84		
S/actif circulant						
Stock et en cours						
Clients						
Compte courant						
Autres						
S/prov risques & charges						
Total	0	0	0	-84	0	0

Les reprises brutes :

	Exploitation		Financières		Exceptionnelles	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
S/actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières			123	1		
S/actif circulant						
Stock et en cours						
Clients						
Compte courant						
Autres						
S/prov risques & charges						
Total	0	0	123	1	0	0

Les dotations nettes sont signées en (-)

	Exploitation		Financières		Exceptionnelles	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
S/actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles		0				
Immobilisations corporelles		0				
Immobilisations financières			123	-83		
S/actif circulant						
Stock et en cours		0				
Clients						
Compte courant						
Autres		0				
S/prov risques & charges					0	0
Total	0	0	123	-83	0	0

4.5 Ventilation de l'impôt sur les sociétés : (K€)

	Base Brute	IS	Base Nette
S/résultat courant			0
S/résultat financier			0
S/résultat exceptionnel			0
Participation salariés			0
Crédits d'impôts			0
Régularisations d'impôts			0
Total	0	0	0

4.6 Situation fiscale latente : (K€)

Différences actif (bases)		2020	Variation	2019
S/charges à payer	lfc (ind. de fin de carrière)	0	0	0
S/charges à payer	Participation	0		0
S/charges à payer	Organic	0		0
S/écart de conversion ou d'évaluation		0	0	0
		0	0	0

La société a obtenu l'agrément pour le transfert de ses déficits reportables au profit de sa filiale DIGIGRAM DIGITAL dans le cadre de l'opération d'apport partiel d'actif.

Au 31 décembre 2020 le résultat fiscal de la société est un déficit fiscal à hauteur de 778.925 euros

4.7 Autres informations :

4.7.1 Charges à payer : (K€)

	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Autres emprunts & dettes assimilées		
Intérêts courus		
Total		
Fournisseurs et comptes rattachés	2	
Fournisseurs factures non parvenues	27	37
Total	29	37
Dettes fiscales et sociales		
Dettes du personnel		
Charges sociales		
Impôts et taxes		
Total	0	0
Autres dettes		
RRR à accorder, avoirs à établir		
Associés Jetons de présence		
Intérêts courus bancaires		
Total	0	0
TOTAL GENERAL	29	37

4.7.2 Produits à recevoir et charges à payer : (K€)

Produits à recevoir : (K€)

	2020	2019
S/immobilisations financières		
S/créances clients		
S/autres créances		
S/subventions		
S/impôts	11	11
S/placements et disponibilités		
	11	11

Charges à payer : (K€)

	2020	2019
S/dettes financières		
S/dettes fournisseurs	-26	-37
S/autres dettes		
S/impôts		
	-26	-37

4.7.3 Transfert de charges : (K€)

	Exploitation	
	2020	2019
S/ charges sociales		
Charges de formation		
Avantage en nature		
S/ frais généraux		
Autres		
	0	0

4.7.4 Détails des opérations exceptionnelles : (K€)

La perte exceptionnelle de 452 K€ correspond essentiellement aux frais engagés dans le cadre de la cession des titres DIGIGRAM DIGITAL.

4.7.5 Information sur les postes concernant les entreprises liées : (K€)

Les 2 k€ de dettes au bilan sont exigibles vis-à-vis d'Evergreen SAS et correspondent à des frais de communication financière refacturés par cette dernière.

La charge de 270K€ sur l'année 2020 est constituée de :

- 268k€ liée à la refacturation de management fees par Evergreen SAS. Elle est justifiée par le fait qu'à la date d'acquisition des titres Digigram par Evergreen, Digigram ne disposait plus du personnel indispensable pour assurer son suivi administratif, comptable, financier, juridique et réglementaire. Evergreen SAS a alors assumé et coordonné depuis le 10 mars 2020 l'ensemble de ces tâches ; que ce soit via son personnel salarié ou par des missions sous-traitées par des services extérieurs pour lesquels Evergreen SAS a supporté les coûts.
Evergreen SA et Evergreen SAS ont conclu en date du 22 juin 2020 un contrat de services et d'assistance formalisant les modalités d'intervention de Evergreen SAS à l'égard de Evergreen SA (Ex Digigram)
- 2K€ de frais de communication financière Actus Finance spécifique à Evergreen SA et refacturés par Evergreen SAS.

En K€	Montant concernant les entreprises	
Postes	Liées	avec lien de participation
Participations		
Dépréciation des participations		
Créances rattachées à des participations		
Dépôts et cautionnements versés		
Créances clients et comptes rattachés		
Dépréciation des créances clients		
Autres créances (dont comptes courants)		
Dépréciation des comptes courants		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	
Autres dettes (dont comptes courants)		
Ventes d'exploitation		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	270	
Produits financiers		
Charges financières		
Autres charges exceptionnelles		
Transfert de charges		

Conformément au règlement n°2010-02, nous vous précisons qu'il n'existe pas de transaction significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché que ce soit avec des parties liées (au sens périmètre de consolidation) ou avec des actionnaires, des membres du conseil d'administration.

5. Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

3 COMPTES CONSOLIDES

3.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2020

devise : milliers d'euros	Note	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS NON COURANTS		0	1 231
Immobilisations incorporelles	4.1	0	6
Immobilisations corporelles	4.2	0	1 162
Autres actifs financiers	4.3	0	63
Impôts différés actifs	4.8		0
ACTIFS COURANTS		50	3 557
Stocks et en-cours	4.4	0	1 497
Créances clients et autres débiteurs	4.5	0	1 073
Autres créances	4.5	37	245
Créances d'impôt exigible	4.5	0	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	13	428
TOTAL ACTIF		50	4 788
CAPITAUX PROPRES		-46	1 026
Capital (2100K actions de nominal 0,5€)		1 050	1 050
Réserves liées au capital		328	328
Réserves consolidées		-352	-306
Autres réserves (OCI)		0	-22
Résultat de l'exercice		-1 073	-25
DETTES NON COURANTES		68	1 889
Dettes long terme	4.9	0	1 702
Autres passifs financiers non courants	4.10	0	87
Impôts différés passifs		68	0
Provisions non courantes	4.7	0	100
DETTES COURANTES		28	1 873
Dettes fournisseurs et autres dettes -1an	4.11	28	1 064
Dettes à court terme	4.9	0	798
Autres passifs financiers courants	4.10	0	3
Provisions courantes	4.7	0	8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		50	4 788

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

en milliers d'euros	Note	31-déc-20	31-déc-19 (1)
Chiffre d'affaires	5.1		0
Achats consommés			0
Charges de personnel	5.2	-19	-60
Charges externes	5.3	-374	-78
Impôts et taxes		-13	0
Dotations aux amortissements	5.4		0
Variation des stocks de produits en cours/ finis			0
Autres charges d'exploitation courantes	5.5	-2	0
Autres produits d'exploitation			0
Résultat opérationnel courant		-408	-138
Autres charges (-) / produits (+) opérationnels	5.6	1	
Résultat opérationnel		-407	-138
Produits de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut			
Coût de l'endettement financier net	5.7	0	0
Autres charges/produits financiers	5.7		
Charge(-) / produit(+) d'impôt	5.8	110	
Résultat après impôts des activités poursuivies	5.9	-297	-138
Résultat des activités cédées	5.9	-776	113
Résultat de la période		-1,073	-25
Ecart actuariels activité cédée			-22
Éléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement en résultat		0	-22
Résultat Global total de la période		-1,073	-47
Résultat de base /action (en euros)	6.2	-0.53119	-0.01238
<i>dont Activité poursuivie</i>		-0.14703	-0.06832
<i>dont Activité cédée</i>		-0.38416	0.05594
Résultat dilué /action (en euros)	6.2	-0.53119	-0.01238
<i>dont Activité poursuivie</i>		-0.14703	-0.06832
<i>dont Activité cédée</i>		-0.38416	0.05594

(1) Les chiffres au 31/12/2019 ont été retraités conformément l'application de la norme IFRS 5 "Actifs détenus en vue de la vente et Activités abandonnées" suite à la cession de Digigram Digital et ses filiales en date du 10 mars 2020.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

3.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020

	Note	31-déc-20	31-déc-19 (1)
Résultat net des activités poursuivies		-297	-138
Resultat net des activités cédées		-776	91
RESULTAT NET		-1,073	-47
Dotation nette aux amortissements et provisions			
Coût de l'endettement financier net			
Plus ou moins value de cession			
Produit / charges d'impôt (y compris impôt différé)		-110	
Eléments non monétaires liés aux activités cédées		310	148
ELEMENTS NON MONETAIRES		200	148
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>-110</i>	<i>0</i>
Variation des clients et autres débiteurs	4.0.2	-7	
Variation du crédit d'impôt recherche	4.0.2		
Variation des stocks	4.0.2		
Variation des fournisseurs / autres créditeurs	4.0.2	-69	
Variation BFR des activités cédées		191	-15
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-758	86
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>-483</i>	<i>-138</i>
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisitions d'immos incorporelles			
Décaissement sur acquisitions d'immos corporelles			
Encaissement sur cessions d'immos corporelles			
Décaissement sur acquisitions d'immos financières			
Encaissement sur cession de filiale nette de la trésorerie cédée		588	
Flux d'investissement des activités cédées			-31
Flux net de trésorerie - opérations d'investissement		588	-31
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Intérêts financiers nets versés			
Placement à court terme			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	4.9		
Incidence des activités abandonnées		-103	-241
Flux net de trésorerie - opérations de financement		-103	-241
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
VAR. DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRES.		-273	-186
<i>Dont activités poursuivies</i>		<i>-483</i>	<i>-138</i>
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE		286	472
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13	286
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE Total du groupe (2)		13	286

(1) Les chiffres au 31 décembre 2019 ont été retraités conformément à l'application de la norme IFRS 5 "Actifs détenus en vue de la vente et Activités abandonnées" suite à la cession de Digigram Digital S.A.S. et ses filiales au 10 mars 2020.

(2) La trésorerie nette au 31 décembre 2019 est composée de 428 K de trésorerie et de 143 K de mobilisation de créances nées à l'export.

3.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Etat des variations des capitaux propres pour la période du 1/1/2019 au 31/12/2020

	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Action Propres	Résultat de la période	Ecart de conversion	Total
Solde au 01 janvier 2019	1,050	5	1,457	-1,133	-305	0	1,073
Affectation du résultat			-305		305		0
Autres éléments du résultat global					-22		-22
Réduction de capital							0
Résultat global de la période					-25		-25
<i>Dont Résultat des activités poursuivies</i>					-138		-138
<i>Dont Résultat des activités abandonnées</i>					113		113
Solde au 31 décembre 2019	1,050	5	1,152	-1,133	-47	0	1,026
Affectation du résultat			-47		47		0
Autres éléments du résultat global							0
Réduction de capital							0
Résultat global de la période					-1,073		-1,073
<i>Dont Résultat des activités poursuivies</i>					-297		-297
<i>Dont Résultat des activités abandonnées</i>					-776		-776
Solde au 31 décembre 2020	1,050	5	1,105	-1,133	-1,073	0	-47

3.5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020

1 Faits marquants

Faits marquants 2020

Le 11 février 2020, Digigram a informé ses actionnaires que SAFE AND SOUND GROUP, représentée par Jérémie Weber, Président Directeur Général de Digigram, avait signé le même jour avec la société Evergreen SAS un contrat de cession portant sur 622 747 actions Digigram représentant 29,65% du capital à cette date.

Evergreen SAS a signé également le même jour des contrats de cession avec Monsieur David Benech, Madame Isabelle Cottray, Monsieur Pierre Bourdonnay, Monsieur Jacques Yvrai, Madame Françoise Quiry, Monsieur Pascal Quiry et Monsieur Johannes Rietschel, actionnaires minoritaires de Digigram, portant sur un total de 520 305 actions représentant 24,78% du capital à cette date.

Le prix de cession de ces actions a été fixé à 1,025 €, faisant ressortir une valeur de 100% de Digigram de 2 152 500 € intégrant une valeur de sa filiale Digigram Digital de 954 291 €.

Le 10 mars 2020, Evergreen SAS a ainsi finalisé l'acquisition des blocs représentant un total de 1 143 052 actions, soit 54,43% du capital de Digigram, pour un prix de 1 171 628,30 €, soit 1,025 € par action.

Le 10 mars 2020 a été réalisée la cession par la Société de l'intégralité des actions de sa filiale Digigram Digital, qui portait l'ensemble de l'activité opérationnelle du groupe Digigram. La Société ne possède plus d'activité opérationnelle depuis le 10 mars 2020 et est désormais considérée comme une « coquille » n'employant aucun salarié.

Une offre publique d'achat simplifiée a été déposée le 23 juin 2020 visant la totalité des actions composant le capital de la Société en circulation et non encore détenues par Evergreen SAS.

L'offre publique d'achat simplifiée a été ouverte pour une période de 10 jours de négociation pour se clore le 5 août 2020 après séance.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, avec l'acquisition de 322.240 actions d'Evergreen SA, la société Evergreen SAS détenait 1.465.615 actions soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote.

La cession de la société Digigram Digital et de sa filiale Digigram Asia a été comptabilisée en activités cédées conformément à IFRS 5 et le compte de résultat 2019 a été retraité. Le résultat des activités cédées s'élève à une perte de 776 K€ au 31 décembre 2020 (bénéfice de 113K€ au 31 décembre 2019). Cette perte s'explique par :

- Une perte opérationnelle de 95 K€ (cf note 5.8)
- Des frais engagés dans le cadre de la conclusion de la cession de 480 K€
- Des charges financières de 23 K€
- Une charge nette sur impôts différés actifs de 178 K€ principalement due à la perte des déficits reportables transférés de la société Digigram à la société Digigram Digital lors de la cession.

Fait marquants 2019

- **Apport partiel d'actif :**

En date du 28 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte de la Société a approuvé l'opération de transfert de l'ensemble de ses activités opérationnelles au profit de sa filiale Digigram Digital détenue à 100% par opération d'apport partiel d'actif.

La filiale Digigram Digital a également approuvé cet apport par décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2019. Cet apport partiel d'actif, qui se trouve définitivement réalisé en date du 1^{er} juillet 2019, est fiscalement et comptablement rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Cet apport partiel d'actif étant réalisé entre sociétés du même groupe, il est sans impact sur les comptes consolidés.

2 Règles d'établissement des comptes

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10 mars 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires devant se tenir en juin 2021.

- **Déclaration de conformité**

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe sont établis, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

- **Base de préparation des états financiers**

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont présentées en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice le 31 décembre.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes et interprétation décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables depuis le 1^{er} janvier 2020

Plusieurs normes internationales d'information financière (IFRS), amendements de normes et interprétations sont applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- *Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS*
- *Amendements à IFRS 3 - Définition d'une entreprise*
- *Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition du terme "significatif"*
- *Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 - Réforme des taux d'intérêt de référence - phase 1*

Ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

Normes, amendement de normes et interprétations applicables pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022

- *Amendements à IAS1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*

Normes, amendement de normes et interprétations applicables pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023

- *IFRS 17 - Contrats d'assurance*

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

3 Principes comptables

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires remontait exclusivement de la société Digigram Digital et de ses filiales, sociétés cédées le 10 mars 2020 et présentées en activités abandonnées selon IFRS 5. Il provenait principalement de la vente des produits cartes son et produits AoIP et était comptabilisé dès lors que les clients obtenaient le contrôle des produits vendus, ce qui coïncidait généralement avec leur expédition.

En 2020, de fait de la cession Digigram Digital, la société n'a enregistré aucun chiffre d'affaires en dehors du chiffre d'affaires généré par ses filiales jusqu'à la date de leur cession et classé sur la ligne « résultat des activités abandonnées » dans le compte de résultat.

- **Périmètre et Méthode de consolidation**

Au 31 décembre 2020 Evergreen S.A. ne détient plus de filiale. Auparavant et jusqu'au 10 mars 2020, les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes de Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.), et les comptes de la filiale dont elle a le contrôle, Digigram Digital, ainsi que les filiales de cette dernière, Digigram Asia et Digigram Mexico.

Dénomination et siège social N° SIREN Année d'acquisition	31/12/2020	31/12/2019
Digigram Asia (Singapour) 1998	0%	100% IG (1)
Digigram Digital 2018	0%	100% IG (1)
Digigram Mexico (Mexique)	0%	100% IG (1) (mise en sommeil) en cours de liquidation

Les soldes bilanciaux et les produits et charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

- **Opérations en devises étrangères (IAS21)**

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle à la date de l'opération.

Les actifs et les dettes monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

- **Calcul du résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de la période par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions).

- Instruments financiers

Principe de comptabilisation des instruments financiers

(i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent, les créances et autres débiteurs, les placements financiers à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale :

- les placements financiers à court terme sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, comptes à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme sans pénalité et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

(ii) Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut détenir des instruments financiers dérivés (ventes à terme de devises) afin de couvrir son exposition aux risques de change. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée à ces instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Ces dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, Evergreen ne possède aucun instrument dérivé de couverture de change.

Clients et autres débiteurs :

Le Groupe a mis en place une politique de suivi du risque de crédit attendu. Le risque d'insolvabilité des clients est évalué systématiquement et revu de manière périodique.

Placements :

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des placements de type OPCVM monétaires et comptes à terme auprès d'établissement financiers reconnus. Les placements effectués présentent un de risque de défaut de contrepartie négligeable.

Gestion du risque financier

(i) Risque de Crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

(ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance (cf note 4.11.3).

(iii) Risque de change :

La Société Evergreen S.A. n'est plus exposée au risque de change suite à la cession de Digigram Digital S.A.S.

- **Paiements sur la base d'actions**

La norme IFRS 2 Paiements fondés sur les actions, ne trouve plus à s'appliquer pour le Groupe, puisque les plans de stocks option accordés aux salariés ou mandataires n'ont pas été mis en œuvre et sont tous expirés depuis la date du 26 janvier 2016.

- **Actifs incorporels**

Frais de recherche et développement

Evergreen S.A. n'engage pas de dépenses de développement. Auparavant, et jusqu'à la cession de Digigram Digital SAS et de ses filiales les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles étaient comptabilisées en charges lorsqu'elles étaient encourues.

Les dépenses de développement devaient être obligatoirement immobilisées et faire l'objet d'un amortissement, lorsqu'elles répondaient à certains critères, notamment lorsque le Groupe pouvait démontrer la faisabilité technique et commerciale, du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Aucune dépense de développement n'était immobilisée car elle ne remplissait les conditions d'activation d'IAS 38.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels et licences acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Brevets et licences	1 à 10 ans	Logiciels	1 à 5 ans	Technologie	5 ans
---------------------	------------	-----------	-----------	-------------	-------

- **Actifs corporels**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

En raison de la nature des actifs corporels, ils ne contiennent pas de composants significatifs. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs durées d'utilité effectives.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Agencements et construction : 3 à 9 ans
Matériel et outillage : 2 à 10 ans
Matériel informatique : 2 à 5 ans

Mobilier : 8 à 9 ans
Matériel de transport : 5 ans

- **Stocks**

Evergreen S.A. ne dispose d'aucun stock. Auparavant et jusqu'à la cession de Digigram Digital S.A.S. et de ses filiales les stocks étaient évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient incluait les coûts d'acquisition, les coûts d'emballage et de contrôle et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouvait. Le prix de revient était calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation était appréciée au regard de l'ancienneté des stocks, ainsi que de l'obsolescence et de l'évolution technologique.

- **Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15 lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Les créances sont dépréciées en fonction des risques de crédit attendu estimé. Ces risques sont estimés individuellement en fonction de l'état du dossier.

- **Provisions**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Les provisions sont actualisées si l'impact de la valeur temps est significatif.

- **Avantages du personnel**

Evergreen S.A. n'a aucun salarié. Auparavant et jusqu'à la cession de Digigram Digital S.A.S. et de ses filiales, en France, à leur départ en retraite, les salariés du groupe recevaient une indemnité dont le montant variait en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relevaient. Les engagements correspondants étaient déterminés sur la base d'un calcul actuariel (méthode dite des unités de crédit projetées) en tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et comptabilisés selon IAS 19 révisée

- **Actions Propres**

Dans le cadre de son plan de rachat de titres, la Société a acquis il y a plusieurs années ses propres actions et détient 80 015 titres soit 3,81 % du capital social pour un montant (coût d'acquisition) de 1 134 K€ au 31 décembre 2020 (montant identique à l'exercice précédent). Lorsque la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

- **Résultat financier net**

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts reçus et à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

- **Impôts sur les résultats**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat ou résultat global sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

L'impôt différé est déterminé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La Contribution Economique Territoriale est classée en charges d'exploitation.

- **Subventions**

Crédit d'impôt Recherche – Crédit d'impôt Innovation

Le produit de crédit impôt recherche, ainsi que le produit de crédit d'impôt innovation, sont présentés en diminution des charges, principalement charges de personnel, qui sont à l'origine de ces crédits d'impôt.

Autres subventions

Les autres subventions sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés sur les projets concernés et elles sont présentées en déduction des coûts subventionnés.

- **Information sectorielle**

Conformément à IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte:

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Il n'existe qu'un seul secteur opérationnel au 31 décembre 2020 constitué d'Evergreen S.A.

- **Contrats de location**

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location chez le preneur, qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels des exemptions existent. Le bénéficiaire du contrat, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabilise à l'actif de son bilan un droit

d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. En conséquence, les loyers des contrats de location sont comptabilisés pour partie en amortissements dans le résultat opérationnel et pour partie en frais financiers dans le résultat financier.

Le bail commercial du siège social de Digigram Digital S.A.S. avant sa cession par Evergreen S.A. était le principal contrat de location retraité dans les comptes au 31 décembre 2019 selon cette méthode, ainsi que les locations de longue durée des véhicules.

Suite à la cession de la filiale Digigram Digital, aucun contrat de location n'est détenu au 31 décembre 2020.

- **Cession d'actifs et activités abandonnées**

Conformément à la norme IFRS 5, la cession de Digigram Digital au 10 mars a été considéré comme une cession d'activité abandonnée. Les actifs et passifs cédés représentent l'essentiel des actifs courants et non courants présentés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, ainsi que les passifs courants et non courants associés, à l'exception d'une créance de 40 K€ et d'une dette d'exploitation de 91 K€. Le résultat des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat au 31 décembre 2020 et le comparatif au 31 décembre 2019 a été retraité. Postérieurement à cette cession, Evergreen S.A. est devenue une holding sans participation dont le principal actif était la trésorerie issue de la cession de Digigram Digital, nette des paiements des dettes fournisseurs et compte courant qui existaient en date de cession.

4 Détail des postes du bilan consolidé

4.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Valeur Brute	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Autres Immobilisations incorporelles	336			336		336	0
Goodwill	0			0			0
Concessions, brevets	336			336		336	0
Droit au bail							

Amortissements / dépréciation	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Immobilisations incorporelles :	325	5		330		330	0
Goodwill	0			0			0
Concessions, brevets	325	5		330		330	0
Droit au bail							

Valeurs nettes en K€	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Immobilisations incorporelles :	11		5	6		6	0
Goodwill	0			0			0
Concessions, brevets	11		5	6		6	0
Droit au bail							

4.2 Immobilisations corporelles

Valeur Brute	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Immobilisations corporelles :	1 198	1 189	184	2 203	0	2 203	0
Constructions	0	1 090		1 090		1 090	0
Installations techniques	223		2	221		221	0
Autres immobilisations	975	99	182	892	0	892	0

L'augmentation des constructions en 2019 correspond intégralement au retraitement du bail commercial du siège social selon la norme IFRS16 sur les contrats de location pour sa première application sur l'exercice 2019.

L'augmentation des autres immobilisations en 2019 correspond au retraitement des contrats de location de longue durée des véhicules de fonction, selon la norme IFRS16 sur les contrats de location pour sa première application sur l'exercice 2019 pour un montant de 37K€.

La diminution des autres immobilisations correspond à la mise au rebut d'immobilisations complètement amorties, consécutive à la restitution d'un des bâtiments du siège social en fin d'exercice 2019.

La totalité des immobilisations enregistrées au 31 décembre 2019 appartenait à la société Digigram Digital et ses filiales. La filiale ayant été cédée en 2020, les immobilisations sont sorties du périmètre du Groupe.

Amortissements / dépréciation	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Immobilisations corporelles :	1 137	87	183	1 041		1 041	0
Constructions	0	40		40		40	0
Installations techniques	212	0	1	211		211	0
Autres immobilisations	925	47	182	790		790	0

Valeurs nettes en K€	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2019
Immobilisations corporelles :	61	1 102	1	1 162	0	1 162	0
Constructions	0	1 050		1 050		1 050	0
Installations techniques	11		1	10		10	0
Autres immobilisations	50	52	0	102	0	102	0

4.3 Autres actifs financiers

Autres actifs financiers

	01/01/2019	augmentation	diminution	31/12/2019	augmentation	Sortie de périmètre	31/12/2020
Valeur Brute	78			78		78	0
Dépréciation/(Reprise)	5			5		5	0
Valeurs nettes en K€	73			73		73	0

4.4. Stock

Ventilation par nature des valeurs brutes des stocks

Valeurs brutes en K€	au 31/12/2020	au 31/12/2019
	Total	Total
Matières premières	0	610
Produits intermédiaires	0	586
Produits finis	0	376
TOTAL STOCKS	0	1 572

Ventilation par nature de la dépréciation des stocks

Dépréciation en K€	au 31/12/2020	au 31/12/2019
	Total	Total
Matières premières	0	14
Produits intermédiaires	0	10
Produits finis	0	51
TOTAL dépréciation stocks	0	75

Le stock était relatif à l'activité de la société Digigram Digital et de sa filiale. Suite à sa cession en 2020, le Groupe ne dispose plus de stocks.

4.5 Créances courantes

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
	Total	Total
Clients et autres débiteurs	0	1 073
Autres créances:	37	245
Autres		157
Créances sociales		3
Créances fiscales	37	85
Créances IS		314
CREANCES COURANTES	37	1 632

En 2019, Les créances d'impôt sur les sociétés relatives aux crédits d'impôt recherche et innovation sont rattachées aux créances courantes, compte tenu des possibilités de remboursement et/ou de mobilisation en application des dispositions légales. Ces créances d'impôts étaient imputables à la société Digigram Digital cédée en 2020.

La juste valeur des créances courantes est sensiblement égale à leur valeur comptable.

4.6 Trésorerie et Équivalents de Trésorerie

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du groupe s'élève à 13 K€.

4.7 Provisions

en K€	31-déc 2018	Augment	Reprise utilisée	reprise non utilisée	31-déc 2019	Augment	Reprise utilisée	Sortie de périmètre	31-déc 2020
Provisions pour garanties clients	5		3		2			2	
Provision pour charge									
Autres provisions pour risque	0				0				0
Autres provisions pour charge									
Total provisions pour risques et charges	5	0	3	0	2	0		2	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	100	6			106			106	0
TOTAL PROVISIONS	105	6	3	0	108			108	0

4.7.1 Provisions pour risques et charges

Ces provisions comprennent essentiellement les provisions pour garantie accordées aux clients et les provisions pour indemnités de fin de carrière.

4.7.2. Indemnités de fin de carrière

La société Evergreen n'a pas de salarié au 31 décembre 2020, donc aucune provision n'est comptabilisée.

4.8 Impôts différés

Source d'impôt différé au bilan

en K€	au 31/12/2020	au 31/12/2019
	Total	Total
Déficits reportables (*)	203	238
Différences temporelles déductibles	0	34
Différences temporelles taxables		
Autres différences temporelles taxables liées aux retraitements (actions propres et dépréciations interco)	-271	-272
Impôt différé passif sur immobilisations incorporelles		
Total	-68	0

(*) Les impôts différés ont été calculés au taux de 25%, au même taux que sur l'exercice précédent. Les déficits reportables ont été activés à hauteur des différences temporelles taxables.

Impôts sur déficits fiscaux reportables n'ayant pas donné lieu à activation :

en K€	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Evergreen	0	
Digigram SA	0	421
Digigram Digital	0	2 074

Les déficits issus des activités cédées ont été transférés à la société Digigram Digital.

4.9 Détail des emprunts et dettes financières

Ventilation des mouvements de l'exercice par nature :

En K€	31/12/2019	Augmentation	Sortie périmètre	31/12/2020
Emprunts auprès établissement crédit	995	0	995	0
Emprunt obligataire convertible actions	391		391	0
Emprunt lié norme IFRS 16	1 114		1 114	0
TOTAL DETTES FINANCIERES	2 500	0	2 500	0

Ventilation par échéance :

En K€	31/12/2020	à - 1 an (courant)	De 1 à 5 ans (non courant)	à + de 5 ans (non courant)
Emprunts auprès établissement crédit	0	0	0	0
Total ICNE				
TOTAL DETTES FINANCIERES	0	0	0	0

4.10 Autres Passifs Financiers

Les autres passifs financiers courants et non courants sont composés de :

	31/12/2020	31/12/2019
Subvention constatées d'avance	0	61
Autres	0	29
Jetons de présence		
Total	0	90

Autres passifs financiers non courants	0	87
Autres passifs financiers courants	0	3
Total	0	90

Instruments financiers

Les instruments financiers au 31 décembre sont repris dans les tableaux suivants :

<i>en K€ au 31/12/20</i>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	Total valeur comptable
Autres actifs financiers	0		0
Créances clients et autres débiteurs	0		0
Autres créances	37		37
Placements financiers			0
Trésorerie	13		13
Total actifs financiers	50	0	50
Dettes financières (CT et LT)		0	0
Autres passifs financiers courants et non courants		0	0
Dettes fournisseurs		29	29
Total passifs financiers	0	29	29

<i>en K€ au 31/12/19</i>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au coût amorti	Total valeur comptable
Autres actifs financiers	63		63
Créances clients et autres débiteurs	1 073		1 073
Autres créances	245		245
Placements financiers			0
Trésorerie	428		428
Total actifs financiers	1 809	0	1 809
Dettes financières (CT et LT)		2 500	2 500
Autres passifs financiers courants et non courants		90	90
Dettes fournisseurs		1 065	1 065
Total passifs financiers	0	3 655	3 655

Au 31 décembre de l'exercice clôturé, comme pour l'exercice précédent, la valeur comptable des actifs et passifs financiers est sensiblement égale à leur juste valeur.

4.11 Dettes fournisseurs et autres dettes -1an

4.11.1 Détail

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de :

- 2K€ de factures fournisseurs dues à Evergreen
- 26,5K€ de factures non parvenues au 31/12 dont le détail est le suivant :
 - o 15,7K€ d'honoraires CAC
 - o 3,6K€ d'honoraires d'expertise comptable
 - o 7,2K€ de prestations liées à la communication financière

4.11.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances client et des soldes de trésorerie. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

Analyse de risque de crédit :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	428
Créances clients et autres débiteurs	0	1 073
Autres créances	37	245
	50	1 746

Analyse par zone géographique des créances clients :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Marché intérieur	0	146
Zone euro	0	197
Autres pays européens	0	0
Amérique du Nord	0	539
Asie	0	166
Autres pays	0	0
	0	1 048

Pertes de valeur

Analyse de l'antériorité des créances commerciales :

En milliers d'euros	2020		2019	
	Brut	Pertes	Brut	Pertes
Non échues et moins de 30 jours			1 007	
Echues depuis plus de 30 jours et 120 jours au plus			39	
Echues depuis plus de 120 jours et 360 jours au plus				
Echues depuis plus d'un an			2	
	0	0	1 048	0

La dépréciation de créances	2020	2019
En milliers d'euros		
Solde au 1er janvier		7
Perte de valeur comptabilisée		7
Gains de valeur comptabilisée		
Solde au 31 décembre	0	0

4.11.3 Risque de liquidité

Analyse des passifs financiers par maturité

en K€ au 31/12/2020	Total valeur comptable	Total flux contractuel	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières (CT et LT)	0	0			
Autres passifs financiers courants et non courants	0				
Dettes fournisseurs	29	29	29		
Total passifs financiers	29	29	29	0	0

Compte tenu de la trésorerie résiduelle au 31 décembre 2020, du soutien de ses actionnaires, en particulier matérialisé par une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire en date du 19 février 2021, et sur la base des prévisions d'activité et de trésorerie pour l'exercice 2021, le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité ni pour l'exercice en cours ni à un horizon de 12 mois.

4.11.4 Risque de change

Le groupe n'a plus de risque de change au 31 décembre 2020.

5 Détail des postes du compte de résultat

5.1 Chiffres d'affaires

Le Groupe a cédé le 10 mars 2020 sa société opérationnelle. Le Groupe n'a donc pas de chiffre d'affaires comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre des activités poursuivies.

La société a transféré au 1^{er} juillet 2019 la totalité de son activité sur sa filiale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, ainsi il n'y a aucun produit d'exploitation comptabilisé sur l'exercice 2019 au titre de son activité propre.

5.2 Charges de personnel

Charges globales de personnel

Pour les mêmes raisons, les charges de personnel sont non significatives sur les deux exercices. Elles correspondent essentiellement aux quote-part de salaires du précédent Directeur General et de la précédente Directrice Administrative et Financière incombant à leur poste dans la structure cotée.

Rémunérations des dirigeants :

Conseil d'administration :

Depuis le 1^{er} juillet 2019, date d'effet de l'apport partiel d'actif, aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

5.3 Charges externes

Au 31 décembre 2020, le montant de 374K€ est constitué de 268K€ de refacturation de management fees, de 67K€ d'honoraires (CAC, expertise comptable, juridique) et de 36K€ d'autres frais (principalement bancaire)
Au 31 décembre 2019, le montant de 78K€ correspondait principalement à des honoraires (CAC, expertise comptable, juridique).

5.4 Dotation aux amortissements

en K€	2020	2019
Dotation (nette du CIR) :		
Immobilisations incorporelles	0	6
Immobilisations corporelles	0	83
Total	0	89

5.5 Autres charges et produits d'exploitation courants

en K€	2020	2019
Redevances / brevets	0	6
Jetons de présence		
Créances irrécouvrables	0	8
Total	0	14

5.6 Autres charges et produits opérationnels

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à un montant de 83 K€ au 31 décembre, correspondant aux honoraires générés par les opérations de transfert d'activité, de levée de fonds et de restructuration capitalistique qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Ces éléments de coûts sont classés en autres charges opérationnelles, en raison de leur caractère inhabituel et de l'importance de leur montant.

5.7 Charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net représente une charge de -56 K€ qui correspond aux intérêts d'emprunts et engagements sur les contrats de location longue durée retraités suivant la norme IFRS16 a été intégralement reclassé en activité abandonnée au 31 décembre 2020.

Le poste « autres charges/produits financiers » affiche un produit financier de 1 K€ correspondant à des gains de change classé en activité abandonnée au 31 décembre 2020.

5.8 Charges d'impôt

La charge d'impôt se décompose comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Produit / (Charge) d'impôt exigible	0	0
Produit / (Charge) d'impôt différé	110	0
Total	110	0

Preuve d'impôt

Preuve d'impôt

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles	0	0
Impôts différés	68	0
Produit d'impôt sur cession d'activité		
Impôts comptabilisés	110	0
Résultats nets des activités poursuivies des sociétés intégrés avant impôt	-407	-138
Impôt théorique	102	35
Différence permanente – crédits d'impôts (CIR et CICE)	0	83
Déficits non activés	0	-83
Autres - Déficit des activités cédées	0	-28
Divers	8	-7
Montant de l'impôt constaté	110	0
Taux d'imposition constaté	27%	0%

5.8 Résultat de la période

Le résultat de la période fait ressortir une perte de 1 073 K€ dont 776 K€ liés aux activités cédées résultant de la cession des sociétés Digigram Digital et ses filiales Digigram Asia et Digigram Mexico.

Résultat des activités cédées

La perte des activités cédées inclut les frais externes engagés dans le cadre de la conclusion de la cession présentés ci-dessous en autres charges opérationnelles.

Résultat des activités cédées

en milliers d'euros	Note	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires		1,072	6,409
Achats consommés		-407	-2,339
Charges de personnel		-466	-2,117
Charges externes		-255	-1,450
Impôts et taxes		-6	-60
Dotations aux amortissements		-30	-89
Variation des stocks de produits en cours/ finis		0	-105
Autres charges d'exploitation courantes		-2	2
Autres produits d'exploitation			
Résultat opérationnel courant		-94	251
Autres charges (-) / produits (+) opérationnels		-480	-83
Résultat opérationnel		-574	168
Produits de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		-21	-56
Coût de l'endettement financier net		-21	-56
Autres charges/produits financiers		-2	1
Charge(-) / produit(+) d'impôt		-178	
Résultat des activités cédées		-776	113
Ecart actuariels activité cédée			-22
Eléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement en résultat			-22
Résultat Global des activités cédées		-776	91

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 des activités cédées correspond à 2,5 mois d'activité puisque la société a été cédée le 10 mars 2020. Le niveau d'activité est en réalité resté stable sur la période 1er janvier 2020 – 10 mars 2020, avec même une très légère augmentation de la marge (58,0% au 10 mars 2020 contre 55,1% au 30 juin 2019).

Au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, les dotations aux amortissements concernaient essentiellement le droit d'utilisation du siège de la société Digigram Digital.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux coûts de cession de la société Digigram Digital et de sa filiale Digigram Asia.

Résultat des activités poursuivies

La très grande partie des charges d'exploitation est liée à la refacturation de management fees par Evergreen SAS. Cela est justifiée par le fait qu'à la date d'acquisition des titres Digigram par Evergreen, Digigram ne disposait plus du personnel indispensable pour assurer son suivi administratif, comptable, financier, juridique et réglementaire. Evergreen SAS a alors assumé et coordonné depuis le 10 mars 2020 l'ensemble de ces tâches ; que ce soit via son personnel salarié ou par des missions sous-traitées par des services extérieurs pour lesquels Evergreen SAS a supporté les coûts (cf note 6.1.2).

Au regard des opérations réalisées au cours de l'année 2020, du personnel et du temps alloué par Evergreen SAS et par ses sous-traitants, avocats et experts, un montant total de 268.331€ HT a été facturé par Evergreen SAS à la Société au cours de l'année 2020.

6 Autres informations

6.1 Parties liées

6.1.1 Dirigeants et mandataires sociaux

L'ensemble du Conseil d'administration a été renouvelé le 10 mars 2020 et le 23 juin 2020 et aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours l'année 2020, à l'exception d'une somme de 2.000 € au profit de Monsieur Philippe Badaroux, administrateur ayant quitté ses fonctions le 23 juin 2020.

Aucun dirigeant mandataire social n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice 2020.

6.1.2 Autres

Evergreen SA et Evergreen SAS ont conclu en date du 22 juin 2020 un contrat de services et d'assistance formalisant les modalités d'intervention de Evergreen SAS à l'égard de Evergreen SA (Ex Digigram), et qui a fait l'objet d'un avenant en date du 11 septembre 2020.

Les services rendus sont les suivants :

- assistance dans le domaine administratif et notamment dans réalisation de toute déclaration auprès de toute administration qui s'avèrerait nécessaire à l'activité de la Société, en ce compris, sans que cela soit limitatif, toutes les déclarations fiscales, parafiscales et sociales ;
- assistance de la Société dans la mise en place et la tenue de la facturation relative à son activité ;
- assistance de la Société dans le domaine comptable et financier et la coordination de la relation entre la Société et ses experts comptables et commissaires aux comptes ;
- assistance de la Société à la préparation du budget annuel incluant le compte de résultat, le plan de trésorerie, et le suivi budgétaire ;
- assistance dans le cadre de la relation avec les prestataires (experts comptables, CAC, avocats, etc) ;
- assistance dans le cadre du suivi des obligations de communication et de suivi réglementaire ;
- assistance dans le cadre des relations avec l'AMF ;
- assistance dans le cadre des ressources humaines ;
- pour ce qui concerne l'année 2020 : assistance et suivi avec les avocats et banquiers conseils dans le cadre du projet d'OPA simplifiée.

Les conditions financières sont les suivantes :

- refacturation des prestations réalisées en interne à leur coût + une marge de 5% ;
- refacturation des prestations réalisées par des tiers à prix coûtant et sans marge.

Au regard des opérations réalisées au cours de l'année 2020, du personnel et du temps alloué par Evergreen SAS et par ses sous-traitants, avocats et experts, un montant total de 268.331€ HT a été facturé par Evergreen SAS à la Société au cours de l'année 2020.

6.2 Résultat par action

Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre de titres	2,100,000	2,100,000
Nombre moyen pondéré d'actions en propre	80,015	80,015
Nombre de titres hors autocontrôle	2,019,985	2,019,985
Résultat net - part du groupe (en K€)	-1,073	-25
Résultat net – activité poursuivie	-297	-138
Résultat net – activité abandonnée	-776	113
Résultat par action (en €)	-0.53119	-0.01238
<i>dont activité poursuivies</i>	-0.14703	-0.06832
<i>dont activités cédées</i>	-0.38416	0.05594
Nombre d'actions diluées	0.00000	0.00000
Résultat dilué par action (en €) :		
- méthode rachat d'action	-0.53119	-0.01238
<i>dont activité poursuivies</i>	-0.14703	-0.06832
<i>dont activités cédées</i>	-0.38416	0.05594

6.3 Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

6.4 Engagements hors bilan :

Engagements donnés :

- Néant

Engagements reçus :

- Néant

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.), nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.) par l'assemblée générale du 22 avril 1997 pour le cabinet KPMG et du 23 juin 2020 pour le cabinet Batt Audit. Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Batt Audit dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Lyon, le 11 mars 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin

Associé

Paris, le 11 mars 2021

Batt Audit

Jéhanne Garrait

Associée

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à la cession de Digigram Digital

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1. Faits marquants, la Société a réalisé, en date du 10 mars 2020, la cession de l'intégralité des actions de sa filiale Digigram Digital S.A.S., qui portait l'ensemble de l'activité opérationnelle du groupe Digigram.

Comme indiqué dans la note 3. Principes comptables – Cession d'actifs et activités abandonnées, à la date de la clôture, la cession de la filiale Digigram Digital a été considérée comme une activité abandonnée.

Nous avons considéré l'analyse par la Société de l'application d'IFRS 5 à cette cession comme un point clé de l'audit compte tenu des conséquences sur la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2020. Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- Analyser les termes de l'opération ayant conduit à la cession de Digigram Digital S.A.S. ;
- Apprécier au regard des critères d'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » la qualification et présentation de cette cession en tant qu'activité abandonnée, et la date retenue pour cette qualification ;
- Apprécier la présentation des comptes consolidés résultant de l'application d'IFRS 5 à la cession de Digigram Digital S.A.S. et le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Evergreen S.A. (ex-Digigram S.A.) par l'assemblée générale du 22 avril 1997 pour le cabinet KPMG et du 23 juin 2020 pour le cabinet Batt Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Batt Audit dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité

de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Lyon, le 11 mars 2021

Paris, le 11 mars 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Batt Audit

Stéphane Devin

Jéhanne Garrait

Associé

Associée

6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

A l'assemblée générale de la société EVERGREEN S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestation de services conclue le 22 juin 2020 entre la Société Evergreen SAS et la société Evergreen SA et autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 22 juin 2020

Cette convention a fait l'objet d'un avenant lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 11 septembre 2020.

- Personnes concernées
 - Lionel Le Maux en sa qualité de Gérant de la société CL Capital, elle-même Présidente de la société Evergreen SAS
 - Jacques Pierrelée en sa qualité de Directeur Général de la société Evergreen SA et d'Evergreen SAS

• Nature et objet :

Les prestations de services rendues par Evergreen SAS au profit d'Evergreen SA sont les suivantes :

- assistance dans le domaine administratif et notamment dans la réalisation de toute déclaration auprès de toute administration qui s'avèrerait nécessaire à l'activité de la Société, en ce compris, sans que cela soit limitatif, toutes les déclarations fiscales, parafiscales et sociales ;

- assistance de la Société dans la mise en place et la tenue de la facturation relative à son activité ;
- assistance de la Société dans le domaine comptable et financier et la coordination de la relation entre la Société et ses experts comptables et commissaires aux comptes ;
- assistance de la Société à la préparation du budget annuel incluant le compte de résultat, le plan de trésorerie, et le suivi budgétaire ;
- assistance dans le cadre de la relation avec les prestataires (experts comptables, CAC, avocats, etc) ;
- assistance dans le cadre du suivi des obligations de communication et de suivi réglementaire ;
- assistance dans le cadre des relations avec l'AMF ;
- assistance dans le cadre des ressources humaines ;
- pour ce qui concerne l'année 2020 : assistance et suivi avec les avocats et banquiers conseils dans le cadre du projet d'OPA simplifiée.

- **Modalités**

La convention est conclue pour une durée indéterminée commençant à courir à compter du 10 mars 2020.

Elle pourra se renouveler par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an sauf dénonciation par l'une des Parties notifiée à l'autre Partie par tous moyens au moins un mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours.

Le non-renouvellement de la convention par l'une des Parties ne pourra donner lieu à indemnisation au profit de l'autre Partie.

Elle sera automatiquement résiliée en cas de fusion entre Evergreen SAS et Evergreen SA.

L'impact dans les comptes d'Evergreen S.A. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 représente une charge de 268 331 euros HT, correspondant à la facturation :

- d'une quote-part des salaires et charges des fonctions supports augmentée d'une marge de 5%
- d'une quote-part déterminée comme revenant à Evergreen S.A. selon la nature des coûts concernés des facturations de sous-traitants, avocats et expert.

- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société**

La convention rappelle que la société Evergreen SA ne dispose plus du personnel indispensable pour assurer son suivi administratif, comptable, financier, juridique et réglementaire, et recourt à la société Evergreen SAS pour ces services.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

- **CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Lyon, le 11 mars 2021

BATT Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jehanne Garrait
Associée

Stéphane Devin
Associé

7. RAPPORT DE GESTION

7.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

➤ Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture

L'exercice, qui a débuté le 1^{er} janvier 2020 et s'est terminé le 31 décembre 2020, a été principalement marqué par les événements suivants :

- **Changement d'actionnaires :**

Le 11 février 2020, Digigram a informé ses actionnaires que SAFE AND SOUND GROUP, représentée par Jérémie Weber, Président Directeur Général de Digigram, avait signé le même jour avec la société Evergreen SAS un contrat de cession portant sur 622 747 actions Digigram représentant 29,65% du capital à cette date.

Evergreen SAS a signé également le même jour des contrats de cession avec Monsieur David Benech, Madame Isabelle Cottray, Monsieur Pierre Bourdonnay, Monsieur Jacques Yvrai, Madame Françoise Quiry, Monsieur Pascal Quiry et Monsieur Johannes Rietschel, actionnaires minoritaires de Digigram, portant sur un total de 520 305 actions représentant 24,78% du capital et à cette date.

Le prix de cession de ces actions a été fixé à 1,025 €, faisant ressortir une valeur de 100% de Digigram de 2 152 500 € intégrant une valeur de sa filiale Digigram Digital de 954 291 €.

Le 10 mars 2020, Evergreen SAS a ainsi finalisé l'acquisition des blocs représentant un total de 1 143 052 actions, soit 54,43% du capital de Digigram, pour un prix de 1 171 628,30 €, soit 1,025 € par action.

- **Cession de Digigram Digital :**

Le même jour a été réalisée la cession par la Société de l'intégralité des actions de sa filiale Digigram Digital, qui portait l'ensemble de l'activité opérationnelle du Groupe. La Société ne possède plus d'activité opérationnelle depuis le 10 mars 2020 et est désormais considérée comme une « coquille » n'employant aucun salarié.

- **Changement de gouvernance :**

Le 10 mars 2020, un Conseil d'administration s'est tenu constatant :

- La démission de Monsieur Eric Le Bihan de ses fonctions d'administrateur.
- La démission de Madame Catherine Tranchier de ses fonctions d'administrateur.
- La cooptation de Monsieur Samuel Moreau en qualité d'administrateur.
- La cooptation de Madame Christine Vigneron en qualité d'administrateur.
- La démission de Madame Florence Marchal de ses fonctions d'administrateur.
- La démission de Monsieur Jérémie Weber de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général.
- La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général
- La nomination de Monsieur Samuel Moreau en qualité de Président du Conseil d'administration.

- La nomination de Monsieur Jérémie Weber en qualité de Directeur Général.
- La nomination de Monsieur Jacques Pierrelée en qualité de Directeur Général Délégué.

Le 3 avril 2020, un Conseil d'administration s'est tenu constatant :

- La fin des fonctions de Monsieur Jérémie Weber en qualité de Directeur Général à compter du lendemain du dépôt du rapport financier annuel 2019, soit à compter du 4 avril 2020.
- La désignation de Monsieur Jacques Pierrelée en qualité de Directeur Général à compter du lendemain du dépôt du rapport financier annuel 2019, soit à compter du 4 avril 2020.

Le 23 juin 2020, s'est tenue une Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et pris les décisions suivantes en matière de gouvernance :

- La ratification de la cooptation de Monsieur Samuel Moreau aux fonctions d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2020, en remplacement de Monsieur Eric Le Bihan, démissionnaire.
- La ratification de la cooptation de Madame Christine Vigneron aux fonctions d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2020, en remplacement de Madame Catherine Tranchier, démissionnaire.
- La nomination de Monsieur Frédéric Flipo en qualité d'administrateur.
- La nomination de Monsieur Jean-Michel Laty en qualité d'administrateur.
- La nomination de Madame Catherine Le Maux en qualité d'administrateur.
- La nomination de Monsieur Lionel Le Maux en qualité d'administrateur.
- La nomination de Monsieur Vincent Robert en qualité d'administrateur.
- La nomination de Madame Agnès Ruchaud en qualité d'administrateur.

Le 24 juin 2020, un Conseil d'administration s'est tenu constatant :

- La démission de Monsieur Philippe Badaroux de ses fonctions d'administrateur.
- La démission de Monsieur Samuel Moreau de ses fonctions de Président du Conseil d'administration
- La nomination de Monsieur Lionel Le Maux en qualité de Président du Conseil d'administration.
- L'instauration d'un comité d'audit avec la nomination des administrateurs suivants en qualité de membres du comité d'audit :
 - Monsieur Frédéric Flipo
 - Monsieur Jean-Michel Laty, président du comité
- L'instauration d'un comité des nominations et des rémunérations avec la nomination des administrateurs suivants en qualité de membres du comité d'audit des nominations et des rémunérations :
 - Monsieur Lionel Le Maux, président du comité
 - Monsieur Samuel Moreau

Le 11 septembre 2020, un Conseil d'administration s'est tenu constatant :

- La nomination de Monsieur Georges Henri Levy en qualité de censeur

- **Offre publique d'achat :**

Le 15 avril 2020, un Conseil d'administration s'est tenu pour décider, entres autres, de la désignation de la société Associés en Finance en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé par Evergreen SAS aux fins d'établir un rapport sur le caractère équitable (i) du prix de

cession par Digigram des actions de 100% de Digigram Digital et (ii) des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires de Digigram.

Le 22 juin 2020, le Conseil d'administration s'est réuni. Sur la base des conclusions du rapport de l'expert indépendant, le Conseil d'administration a conclu que les termes et conditions de l'offre publique d'achat simplifiée étaient équitables pour les actionnaires minoritaires et a donc émis un avis favorable sur le projet d'offre.

S'agissant du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions composant le capital de Digigram en circulation et non encore détenues par Evergreen SAS déposé le 23 juin 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), celui-ci a été examiné par le collège de l'AMF au cours de sa séance du 21 juillet 2020.

Lors de cette séance, il a été rappelé que :

- le cabinet Associés en Finance, représenté par M. Philippe Leroy, a été mandaté, le 15 avril 2020, par le Conseil d'administration de la société Evergreen SA en qualité d'expert indépendant et que le collège de l'AMF, dans sa séance du 28 avril 2020, ne s'est pas opposé à cette nomination ;
- à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (Evergreen SAS) et le projet de note en réponse de la société Evergreen SA, ont été déposés et diffusés le 23 juin 2020.

Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre mené, l'AMF a pris connaissance :

- du projet de note d'information de l'initiateur, ainsi que les éléments d'appréciation du prix d'offre de 1,03 € par action retenu par la banque présentatrice (ODDO BHF) ;
- du projet de note en réponse de la société Evergreen SA, ce dernier comportant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de la société Evergreen SA et le rapport de l'expert indépendant concluant au caractère équitable du prix de cession de la filiale Digital Digigram aux termes de la cession intervenue le 10 mars 2020, et du prix d'acquisition des actions Evergreen SA dans le cadre de l'offre.

Sur ces bases, au vu des conditions dans lesquelles la société Evergreen SAS avait acquis sa participation au capital de la société Evergreen SA, relevant que le prix auquel était libellé le projet d'offre était conforme, l'AMF a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat simplifiée. Cette décision emportant visa du projet de note d'information de la société Evergreen SAS sous le n°20-367 en date du 21 juillet 2020 et visa du projet de note en réponse de la société Evergreen SA sous le n°20-368 en date du 21 juillet 2020.

L'offre publique d'achat simplifiée a été ouverte pour une période de 10 jours de négociation pour se clore le 5 août 2020 après séance.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, avec l'acquisition de 322.240 actions d'Evergreen SA, la société Evergreen SAS détenait 1.465.615 actions soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote.

- **Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 :**

Le 23 juin 2020, s'est tenue une Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui a approuvé les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et procédé aux changements de gouvernance indiqués précédemment. En outre, l'Assemblée Générale Mixte a pris les décisions suivantes :

- La nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, Batt Audit et Revilec Audit respectivement, du fait de la démission d'Alpes Audit et de Monsieur Pascal Recouvreur qui avaient cette charge jusque-là.
- Le transfert du siège social de la société au 6 square de l'opéra Louis Jouvet – 75009 Paris.
- Le changement de dénomination sociale : Evergreen.

- **Comptes semestriels au 30 juin 2020 :**

Le 11 septembre 2020, un Conseil d'administration s'est tenu constatant :

- Le compte rendu des travaux du comité d'audit qui s'est tenu le 9 septembre 2020 aux fins d'examiner les comptes consolidés au 30 juin 2020 préparés par la Direction Financière de la Société, ainsi que les autres documents comptables et rapports y afférents, en ce compris le rapport financier semestriel sur le 1^{er} semestre 2020 incluant le rapport semestriel sur l'activité de la Société.
- L'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2020 faisant apparaître les informations financières suivantes :
 - Un résultat opérationnel courant de (269) K€ au 1^{er} semestre 2020 contre (69) K€ au 1^{er} semestre 2019;
 - une perte nette semestrielle s'élève à (977) K€ au 1^{er} semestre 2020 contre (214) K€ au 1^{er} trimestre 2019 et intègre les coûts de cession des filiales cédées et ;
 - Un total du bilan consolidé s'élève à 451 K€ au 30 juin 2020. Le montant des capitaux propres consolidés représentent 49 K€ au 30 juin 2020. Les dettes non courantes du groupe s'élèvent à 112 K€ et les dettes non courantes à 290K€.
- L'approbation du rapport financier semestriel 2020
- L'approbation de la diffusion du communiqué de presse portant sur les résultats semestriels de la Société pour être publié le jour de cette réunion du Conseil d'administration après bourse ou le lundi 14 septembre 2020 avant bourse.
- L'autorisation de la conclusion d'un avenant à la convention de prestation de services entre Evergreen SAS et la Société autorisée par le conseil d'administration du 22 juin 2020, notamment afin de prendre en considération le montant exact des coûts refacturés au titre de l'intervention des conseils externes de la Société.

- **Projet de fusion Evergreen SA et Evergreen SAS :**

Sur le dernier trimestre de l'année 2020, comme annoncé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, la Société a commencé à préparer l'opération de fusion avec son actionnaire majoritaire Evergreen SAS.

Son objectif vise à donner naissance à une holding tête de groupe cotée détenant l'intégralité des participations d'Evergreen SAS et ayant vocation à investir dans le secteur de la Transition Ecologique.

La Société considère en effet que l'horizon d'investissement sur la thématique de la Transition Ecologique va au-delà des horizons des fonds de Private Equity actuels (5 à 7 ans) et estime que la cotation fournit un cadre temporel cohérent avec la dimension industrielle présente sur ce thème de la Transition Ecologique.

Méthanisation, Efficacité Energétique et Bois sont autant de sujets qui vont nécessiter de lourds investissements industriels avec des retours sur investissement qui nécessitent des capitaux permanents et plus patients.

La cotation permettra à l'entité résultant de la fusion entre Evergreen SA et Evergreen SAS de bénéficier d'une notoriété plus importante, d'apporter un début de liquidité pour le titre et d'élargir ses sources de financement.

Une requête en vue de la désignation d'un commissaire à la fusion a été déposée le 27 novembre 2020 auprès du Président du Tribunal de commerce de Paris. Monsieur Jean-François Noël et Monsieur Jacques Potdevin ont été désignés en qualité de commissaires à la fusion en vertu d'une ordonnance en date du 30 novembre 2020.

Cette opération de fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Evergreen SA et d'Evergreen SAS au cours du mois de mai 2021 et fera l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. La date de réalisation estimée de la fusion est courant juin 2021.

- Evènements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice :

➤ **Activité et résultats de la Société et des filiales de la Société par branche d'activité**

- **Activité et résultat de la Société (Comptes sociaux)**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Au 31 décembre 2020, la société a des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Compte tenu du soutien financier de son actionnaire principal Evergreen SAS en date du 19 février 2021, le conseil d'administration décide de poursuivre la continuité d'exploitation de la société.

Nous vous présentons ci-après les éléments comparatifs de l'exercice, par rapport au précédent exercice, à savoir :

Bilan actif

Le total du bilan s'élève à 137 K€ contre 1.040 K€ l'exercice précédent.

L'actif net immobilisé, qui représentait une valeur de 1.000 K€ au 31 décembre de l'année précédente, s'élève au 31 décembre 2020 à 88 K€ et correspond à la valeur des titres de la société en auto contrôle pour 88 K€.

L'actif circulant représente 36 K€ contre 40 K€ au 31 décembre précédent, et correspond à des créances de TVA et CVAE.

Bilan passif

Les capitaux propres s'élèvent à 109 K€ à la clôture de l'exercice, et ont baissé de 736 K€ par rapport à l'année précédente, correspondant à la perte nette dégagée sur l'exercice clôturé.

. Les seules dettes restant au passif du bilan représentent

- les dettes fournisseurs et comptes rattachés pour les frais de la structure cotée pour un montant de 28 k€.

Compte de résultat

Compte tenu de la cession de Digigram Digital, il n'y a pas de chiffre d'affaires ni de produits d'exploitation sur l'exercice 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 407 K€ contre 135 K€ l'année précédente.

Elles correspondent aux frais externes supportés par la société cotée et représentent :

- 268K€ de refacturation de prestation de services par Evergreen SAS au titre des charges supportées pour Evergreen SA sur la base de la convention de prestations de services signée entre les 2 sociétés.
- 19K€ de facturation de management fees par DIGIGRAM DIGITAL jusqu'au 28 février 2020.
- 42K€ d'honoraires de commissaires aux comptes.
- 14K€ d'honoraires de cabinet d'expertise comptable pour établir les plaquettes des comptes sociaux et comptes consolidés.
- 10 K€ d'honoraires juridiques pour l'établissement du RFA 2019 (montant non provisionné en 2019).
- 11K€ de frais de communication financière règlementée.
- 27K€ de frais de services titres.
- 16k€ d'autres frais.

L'exercice a dégagé une perte d'exploitation à hauteur de (-407) K€ contre une perte d'exploitation de (-135) K€ au titre de l'exercice précédent.

La Société a généré un résultat financier positif sur l'exercice de 123 K€, contre une perte financière de (-83) K€ sur l'année précédente. Ce profit financier intègre

- La reprise de dotation aux provisions de 84K€ sur les titres de participation de sa filiale Digigram Digital cédés le 10 mars 2020.
- La reprise de dotation aux provisions de 39K€ sur les titres de participation détenus en auto-contrôle.

Le résultat courant avant impôt réalisé sur l'exercice est négatif de (-284) K€ contre (-218) K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel représente une perte de (-452) K€ sur l'exercice clos au 31 décembre, constituée par

- l'impact négatif pour un montant de 81K€ de la cession des titres Digigram Digital le 10 mars 2020.
- 371K€ de coûts externes (conseils juridiques, financiers, etc.) dans le cadre notamment de la recherche d'un repreneur de la Société.

La Société a généré sur l'exercice une perte nette de (-736) K€ contre une perte nette de (-238) K€ sur l'exercice précédent.

• Activité des filiales de la Société

Du fait de l'apport partiel d'actifs de la Société à Digigram Digital en 2019, également de la cession de cette dernière le 10 mars 2020, Evergreen SA n'a plus de filiales et n'a eu aucune activité commerciale en 2020.

Aucune facturation n'a été établie sur l'exercice et comparer l'activité de 2020 avec celle de l'année précédente n'est pas nécessaire et d'actualité sur cet exercice.

- **Résultat consolidé**

Evergreen SA a enregistré sur l'exercice un résultat opérationnel courant négatif de (-408) K€ contre un résultat opérationnel courant négatif de (-138) K€ sur l'exercice précédent.

Le Groupe a cédé le 10 mars 2020 sa société opérationnelle. Le Groupe n'a donc pas de chiffre d'affaires comptabilisé sur l'exercice 2020.

La Société a transféré au 1^{er} juillet 2019 la totalité de son activité sur sa filiale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, ainsi il n'y a aucun produit d'exploitation comptabilisé sur l'exercice 2019.

Après comptabilisation des autres charges opérationnelles pour un montant de 1 K€, EVERGREEN SA dégage un résultat opérationnel négatif de (-407) K€ contre une perte opérationnelle qui s'élevait à (-138) K€ sur l'exercice précédent, en tenant compte de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 du transfert de l'activité sur la filiale Digigram Digital dont la cession est intervenue en 2020.

Le coût de l'endettement financier net constitue une charge nette de 56 K€ qui représente les intérêts d'emprunts en tenant compte de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 du transfert de l'activité sur la filiale Digigram Digital dont la cession est intervenue en 2020 (contre 0 K€ sur l'année 2019 après retraitement).

Le produit d'impôt est de 110 K€ sur l'année contre une charge d'impôt différé nulle sur l'année précédente en tenant compte de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 du transfert de l'activité sur la filiale Digigram Digital dont la cession est intervenue en 2020. Ce montant représente des impôts différés calculés au taux de 25%.

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit à (-1.073) K€ sur l'exercice, pour une perte nette de (-25) K€ sur l'année précédente.

Ce résultat intègre :

- Une perte (-776) K€ au titre des activités abandonnées qui se détaille de la manière suivante :
 - Une perte opérationnelle de 95 K€ sur les deux mois d'activité jusqu'à la cession ;
 - Des frais engagés dans le cadre de la conclusion de la cession de 480 K€ ;
 - Des charges financières de 23 K€ ;
 - Une charge nette sur impôts différés actifs de 178 K€ principalement due à la perte des déficits reportables transférés de la société Digigram à la société Digigram Digital lors de la cession
- Une perte de (-297K€) des activités poursuivies.

Au global, la perte nette pour la période s'établit à (-1.073) K€.

Situation financière consolidée

Le total du passif et des capitaux propres se chiffre à 50 K€, contre 4.788 K€ l'année précédente.

Les principales variations à l'actif du bilan par rapport à l'exercice précédent sont les suivantes :

- Une diminution des actifs non courants de 1 231 k€ correspondant aux actifs qui ont été abandonnés dont 1064 k€ net provenait de la nouvelle présentation du bail commercial et des véhicules en location par l'application de la norme IFRS16
- Des actifs courant de de 50 K€ (contre 3 557 k€ sur l'exercice précédent) intégrant les variations significatives suivantes du fait de la cession de Digigram Digital et qu'Evergreen SA n'a plus eu d'activité commerciale en 2020 :
 - une baisse du montant net des stocks de 1.497 K€,
 - une baisse des créances clients et autres débiteurs de 1.073 K€,
 - une baisse des autres créances de 208 K€
 - une baisse des créances d'impôt de 314 K€
 - une baisse de la trésorerie à l'actif de 415 K€

On observe au passif du bilan consolidé une baisse des capitaux propres pour un montant de 1.073 K€ correspondant à la perte globale dégagée.

Les dettes non courantes s'élèvent à 68 K€ contre 1 889 K€ sur l'exercice précédent et sont constituées intégralement par le montant de l'impôt différé passif.

Pour rappel l'année précédente ces dettes comprenaient notamment :

- la dette nouvellement créée sur l'exercice 2019 par application de la norme IFRS16 sur le bail commercial et qui représente un montant total de 992 K€ pour la partie à plus d'un an,
- l'emprunt obligataire émis au cours de l'exercice 2019 par la filiale portant l'activité pour un montant de 390 K€,
- la partie à plus d'un an des emprunts contractés au cours des années précédentes pour un montant de 319 K€
- la provision pour engagement de retraite pour un montant de 100K€.

Les dettes courantes représentent un montant de 28 K€ contre 1 873 K€ sur l'exercice 2019 et sont constituées uniquement de dettes fournisseurs.

Pour rappel, l'année précédente, elles intégraient notamment :

- la partie court terme de la dette créée suite à l'application de la norme IFRS 16 pour un montant de 121 K€
- la partie à moins d'un an des emprunts contractés au cours des années précédentes pour un montant de 534 K€
- les découverts bancaires au 31 décembre 2019 qui s'élevaient à 145 K€.

Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître les différents flux par nature (activité, investissement et financement).

Le flux net de trésorerie lié à l'activité est négatif à hauteur de (-758) K€ du fait :

- de la perte nette de (1.073) K€
- Du produit d'impôt différé pour (-110) K€
- Des éléments non monétaires liés aux activités cédées pour 310 K€
- Des autres éléments monétaires (variation des postes clients et fournisseur) pour (-76K€)
- De la variation du BFR des activités cédées pour 191 K€

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement génère un flux positif de 588 K€, et correspond à l'encaissement sur la cession de la filiale Digigram Digital net de la trésorerie cédée.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement génère un flux négatif de trésorerie de (-103) K€ et intègre essentiellement l'incidence des activités abandonnées.

La résultante de ces flux constitue au global une variation négative de la trésorerie pour (-273) K€, contre une variation négative de (-186) K€ pour l'exercice précédent.

La trésorerie nette à la clôture de l'exercice s'élève à 13 K€.

Situation d'endettement

Au 31 décembre 2020, Evergreen SA présente le niveau de dettes financières suivant :

En K€	31/12/2020	à - 1 an (courant)	De 1 à 5 ans (non courant)	à + de 5 ans (non courant)
Emprunts auprès établissement crédit	0	0	0	0
Total ICNE				
TOTAL DETTES FINANCIERES	0	0	0	0

L'endettement d'EVERGREEN SA a diminué sur l'année de 2.500 K€ pour être nul au 31 décembre du fait des activités abandonnées et de la cession de DIGIGRAM DIGITAL qui portait la dette l'année précédente.

➤ Indicateurs clefs de performance de nature financière de la Société et du Groupe :

Du fait de l'apport partiel d'actifs de la Société à Digigram Digital en 2019, également de la cession de cette dernière le 10 mars 2020, Evergreen SA n'a plus de filiales et n'a eu aucune activité commerciale en 2020.

Aucune facturation n'a été établie sur l'exercice et comparer l'activité de 2020 avec celle de l'année précédente n'est pas nécessaire et d'actualité sur cet exercice.

➤ Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe

- Dilution et risques d'OPA :

Digigram a initié sur 2019 un projet de restructuration capitalistique et boursière qui a abouti le 10 mars 2020 à la cession de blocs d'actions par différents actionnaires au profit de la société Evergreen SAS consistant à la prise de contrôle de 54,43% du capital de la société. La cession de l'activité historique filialisée a été réalisée le même jour.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), ODDO BHF, en qualité d'établissement présentateur, a déposé pour le compte d'Evergreen SAS, un projet d'offre publique d'achat simplifiée auprès de l'AMF à un prix de 1,03 € par action, visant la totalité des actions composant le capital de la Société en circulation et non encore détenues par Evergreen SAS.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, avec l'acquisition de 322.240 actions d'Evergreen SA, la société Evergreen SAS détenait 1.465.615 actions soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote.

La société Evergreen SAS a l'intention de procéder à un rapprochement par voie de fusion-absorption d'Evergreen SAS par Evergreen SA, avec pour objectif la cotation de l'entité ainsi fusionnée afin d'accélérer le plan de développement d'Evergreen SA. Cette deuxième opération sera soumise à l'approbation des actionnaires d'Evergreen SA au cours du mois de mai 2021 et fera l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Du fait de l'absence d'activité et de salarié de la Société au 31 décembre 2020, et de l'activité nouvelle qui sera portée par le Groupe une fois que les opérations de fusion-absorption entre Evergreen SA et Evergreen SAS auront été réalisées, l'analyse des risques n'est pas adaptée et n'a donc pas à être détaillée.

- Risques juridiques

Fiscaux et sociaux

Néant

Propriété intellectuelle

Néant

- Risques industriels et environnementaux

Néant

- Risque lié aux conséquences d'une crise sanitaire

A la date du présent rapport, Evergreen SA n'a plus de salarié, ni d'activité. La situation de l'épidémie du Covid19 n'affecte pas directement la situation économique de la Société.

En revanche, si la situation liée au Covid19 ne remet pas en cause le projet de rapprochement par voie de fusion entre la Société et Evergreen SAS, elle pourrait avoir un impact sur le calendrier de leur mise en œuvre.

- Risques humains

Dépendance à l'égard du personnel clé

Néant

- Risques technologiques

Néant

- Risques commerciaux

Néant

- Risque financier

Volatilité du cours des actions de la Société

Compte tenu du projet de cession de plusieurs blocs d'actions Evergreen SA (ex Digigram SA) et de la difficulté à maintenir l'information confidentielle et privilégiée, une suspension de cours avait été demandée dès le 13 décembre 2019. La cotation des actions Digigram a repris le 11 février 2020 après le communiqué informant le marché des opérations envisagées.

Compte tenu de la décision de ne pas demander le retrait de la cote, une offre publique d'achat a été ouverte pour une période de 10 jours de négociation pour se clore le 5 août 2020 après séance.

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, avec l'acquisition de 322.240 actions d'Evergreen SA, la société Evergreen SAS détenait 1.465.615 actions soit 69,79% du capital et 69,11% des droits de vote.

Sur le dernier trimestre de l'année 2020, comme annoncé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, la Société a commencé à préparer l'opération de fusion avec son actionnaire majoritaire Evergreen SAS.

Depuis le mois de février 2021, il est constaté une très forte volatilité sur le cours de bourse qui est sans relation avec les performances financières de la Société compte tenu de son absence d'activité.

➤ **Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe**

L'élaboration de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe est sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, qui est rattachée directement au Directeur Général.

La Direction Administrative et Financière est actuellement en charge de :

- L'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la société.

Post fusion, elle aura la charge, compte tenu des actifs de la Société :

- De l'établissement des budgets qui sont établis sur le même périmètre et qui constitue la référence à partir de laquelle le reporting est construit et les décisions de pilotage sont prises,
- De l'établissement des données financières prévisionnelles,
- Du contrôle et du suivi de l'information financière et comptable, au travers de reportings, tableaux de bord et d'indicateurs à périodicité différente, communiqués aux instances décisionnaires.

La Société fait appel à un expert-comptable qui travaille en étroite collaboration avec la Direction Financière pour préparer et élaborer les comptes consolidés.

La Direction Administrative et Financière fixe et communique l'agenda de clôture et est garant de la bonne application des procédures comptables par les différents services internes et sous-traitants qui participent aux opérations de préparation et clôture des comptes.

La Direction Administrative et Financière travaille en relation avec les Commissaires aux Comptes afin de préparer au mieux les audits et contrôles des comptes.

Avant chaque Conseil d'administration qui arrête les comptes soit semestriels soit annuels, les Commissaires aux comptes font part en Comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes qui seront présentés en Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leur rapport, les Commissaires aux Comptes obtiennent des lettres d'affirmation de la part de la Direction Générale et de la Direction Financière d'Evergreen SA.

➤ **Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la Société et du Groupe**

La Société n'a pas d'activité commerciale, ni de dettes financières. Elle ne fait donc pas usage de couvertures de change sur ces positions débitrices en devise, ni de couverture de taux.

La Société n'est pas engagée dans des contrats impliquant des produits de placement ou spéculatifs dérivés.

➤ **Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe**

Risques de liquidité et trésorerie

La cession des titres de Digigram Digital a été réalisée en date du 10 mars 2020. L'encaissement du prix de vente a permis le règlement des dettes fournisseurs et du compte courant. Compte tenu du soutien financier de son actionnaire principal Evergreen SAS en date du 19 février 2021, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de liquidité pour la seule société holding du groupe n'ayant plus d'activité et plus de participation.

Risques de prix

Néant

Risques de crédit

Analyse de risque de crédit :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	428
Créances clients et autres débiteurs	0	1 073
Autres créances	37	245
	50	1 746

➤ **Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe**

Les instruments financiers au 31 décembre sont repris dans les tableaux suivants :

<i>en K€ au 31/12/20</i>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au cout amorti	Total valeur comptable
Autres actifs financiers	0		0
Créances clients et autres débiteurs	0		0
Autres créances	37		37
Placements financiers			0
Trésorerie	13		13
Total actifs financiers	50	0	50
Dettes financières (CT et LT)		0	0
Autres passifs financiers courants et non courants		0	0
Dettes fournisseurs		29	29
Total passifs financiers	0	29	29

<i>en K€ au 31/12/19</i>	Actifs financiers au coût amorti	Passifs au cout amorti	Total valeur comptable
Autres actifs financiers	63		63
Créances clients et autres débiteurs	1 073		1 073
Autres créances	245		245
Placements financiers			0
Trésorerie	428		428
Total actifs financiers	1 809	0	1 809
Dettes financières (CT et LT)		2 500	2 500
Autres passifs financiers courants et non courants		90	90
Dettes fournisseurs		1 065	1 065
Total passifs financiers	0	3 655	3 655

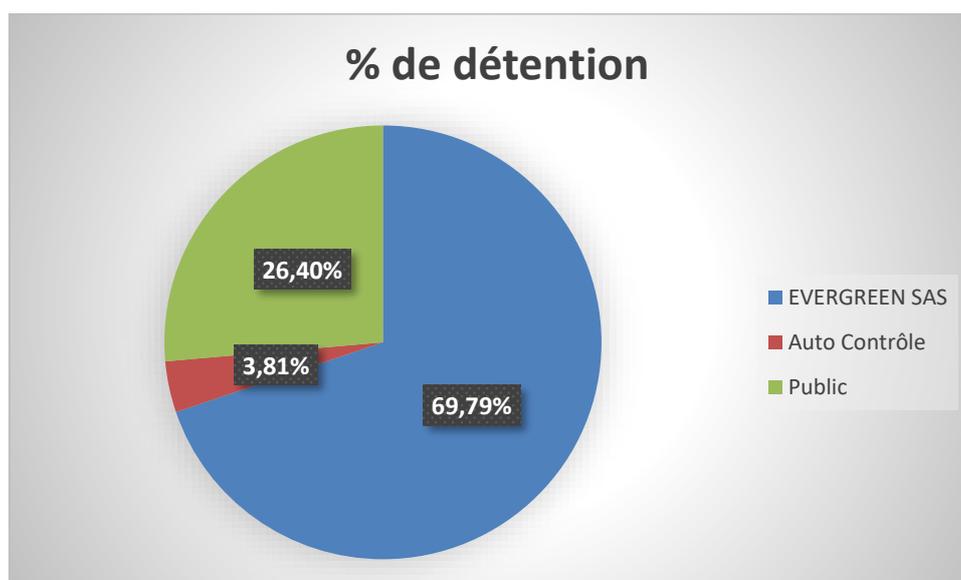
Au 31 décembre de l'exercice clôturé, comme pour l'exercice précédent, la valeur comptable des actifs et passifs financiers est sensiblement égale à leur juste valeur.

➤ **Activité en matière de recherche et développement de la Société et du Groupe ainsi que des succursales**

Néant.

7.2 INFORMATIONS JURIDIQUES, FINANCIERES ET FISCALES DE LA SOCIETE

➤ Répartition et évolution de l'actionnariat



- Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote de la Société :

Actionnaires	En capital		En droits de vote	
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019
Détenant plus de 5%		Benech David / Cottray Isabelle ⁽¹⁾		Benech David / Cottray Isabelle ⁽¹⁾
		Quiry Pascal / Quiry Françoise ⁽¹⁾		Quiry Pascal / Quiry Françoise ⁽¹⁾
		ALTO INVEST		ALTO INVEST
Détenant plus de 25%		SAFE & SOUND GROUP		SAFE & SOUND GROUP
Détenant plus de 66,66%	EVERGREEN SAS	SAFE & SOUND GROUP	EVERGREEN SAS	SAFE & SOUND GROUP
	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ : personnes agissant de concert

- Evolution du titre en bourse

L'action Digigram a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 13 juin 1997, par mise en vente de 20,48% des titres composant le capital social, au prix d'offre de 28,20 euros.

La Société est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (code ISIN FR 0000035784).

Depuis son introduction et antérieurement aux trois derniers exercices, le titre a été coté, au plus bas à 0,51 euros en octobre 2013, et au plus haut à 316,50 Francs, soit 48,25 euros, le 9 juillet 1997.

Les cotations au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

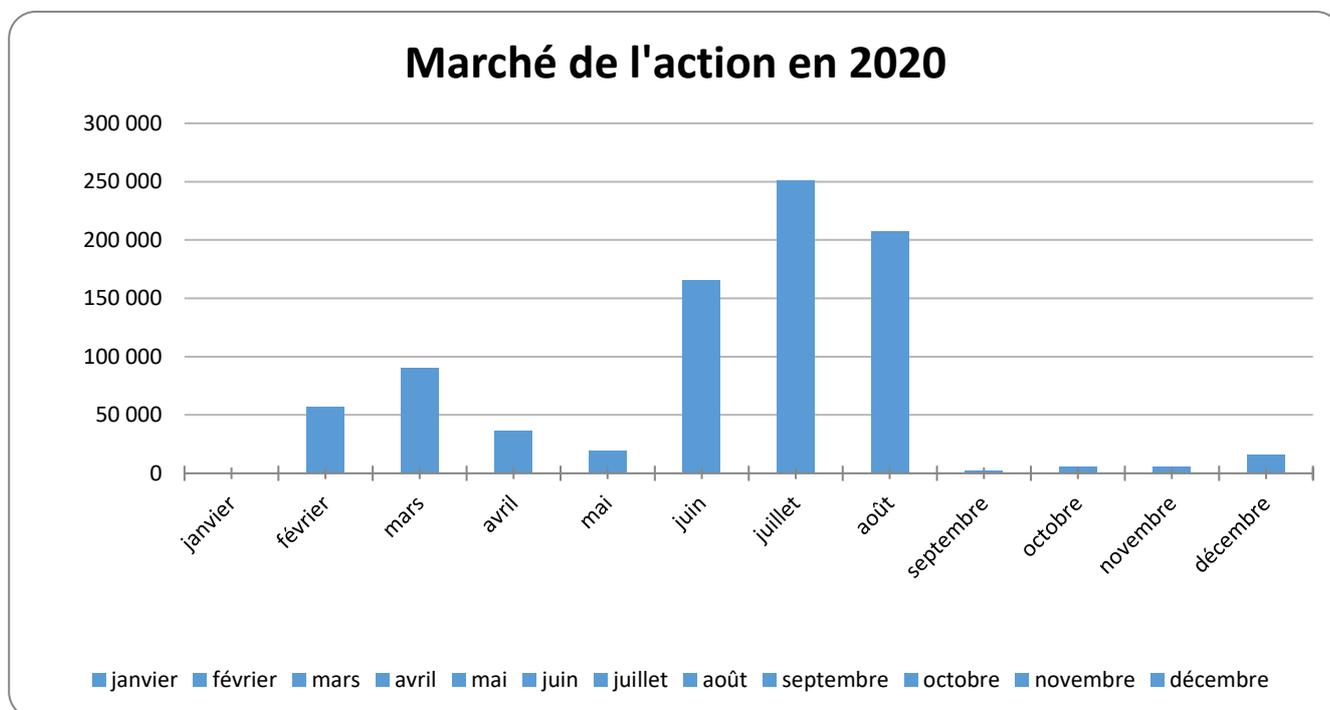
	Sur l'exercice 2018	Sur l'exercice 2019	Sur l'exercice 2020
au plus bas	0,6 euro 31/12/2018	0,6 euro 27/02/2019	0,61 euro 02/01/2020
au plus haut	0,85 euro 18/05/2018	0,955 euro 05/03/2019	1,25 euro 15/12/2020
cours moyen de clôture sur l'année	0,68 euros	0,64 euros	0,93 euros
moyenne quotidienne des volumes échangés	3 095	980	6 997

Marché de l'action en 2020 :

Mois	Volume de parts échangées	Cours minimal	Cours maximal	Cours moyen de clôture	Capitaux échangés en milliers d'euros
janvier	0	0,61	0,61	0,61	0
février	56 565	0,61	1,01	0,76	56 404
mars	90 057	0,91	1,02	0,99	89 664
avril	36 252	1,00	1,05	1,02	36 838
mai	18 904	1,00	1,05	1,01	19 090
juin	165 794	0,95	1,03	1,01	165 836
juillet	250 490	0,98	1,04	1,02	257 939
août	207 190	0,94	1,03	1,00	259 368
septembre	1 777	0,89	1,01	0,93	1 622

octobre	5 493	0,85	0,91	0,89	4 924
novembre	5 699	0,95	1,05	1,01	5 789
décembre	15 408	0,90	1,25	1,12	17 526

La cotation du titre a été suspendue à partir du 13 décembre 2019 et a reprise le 18 février 2020



Sur la base du cours moyen de clôture sur l'ensemble de l'année sur la période de cotation, soit 0,93 euro, la capitalisation boursière de la Société s'établit à 1.953 K€ contre 1.428 K€ l'année précédente.

La liquidité du titre est supérieure à celle de l'année précédente avec une moyenne quotidienne de 6997 titres échangés contre 980 titres échangés l'année précédente.

- **Communication financière**

Les dates prévues de publication sont les suivantes :

Nature ou événements	Date prévue
Résultats annuels	10 mars 2021
Rapport financier annuel	11 mars 2021
Assemblée Générale Ordinaire	Mi-juin 2021
Chiffre d'affaires et activité 1 ^{er} semestre	Début septembre 2021
Rapport semestriel	30 septembre 2021
Chiffre d'affaires annuel	Février 2022

➤ **Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent**

EVERGREEN SA ne détient aucune participation au 31 décembre 2020

➤ **Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français**

Néant

➤ **Aliénation de participations croisées**

Néant

➤ **Etat de la participation des salariés au capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

Du fait qu'il n'y ait aucun salarié au 31 décembre 2020, la participation des salariés au capital de la Société déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce précité est nulle et représente donc moins de 3% du capital de la Société.

Aucun salarié ne détient d'actions de la Société dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise et la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ni aucune attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux.

➤ **Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions)**

Il n'existe plus aucune autorisation en vigueur conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de conférer une nouvelle autorisation au Conseil d'administration à cet effet.

Le détail des mouvements sur actions propres afférents à l'exercice clos s'établit comme suit :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur nominale	Prix moyen
		K€	K€	€
Solde au 01/01/2020	80 015	1 134	48	14
Achats	0	0	-	-
Cessions	0	0	-	-
Solde au 31/12/2020	80 015	1 134	48	14

Au 31 décembre 2020, la Société détient en propre 80 015 actions représentant 3,81% du capital de la Société.

Aucune utilisation de ces actions auto-détenues n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. De même, aucun changement d'allocation n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

➤ **Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières**

Néant

➤ **Ajustements des titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions**

Néant

➤ **Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ou revenus au titre des trois précédents exercices.

➤ **Dépenses et charges non déductibles fiscalement**

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global est nul.

➤ **Injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par l'Autorité de la concurrence**

Néant

➤ **Délais de paiement fournisseurs et clients**

en K€	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées												0
Montant total des factures concernées TTC						1						0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC						0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 ou 60 jours - Délais légaux : 60 jours					- Délais contractuels : 30 ou 60 jours - Délais légaux : 60 jours						

➤ **Montant des prêts interentreprises**

La Société n'a, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, consenti aucun prêt pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 1 du Code monétaire et financier.

7.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

➤ **Etat récapitulatif des opérations sur titres des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes**

En application des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons qu'à notre connaissance, aucune opération n'a été réalisée par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé, étant précisé que la société Safe and Sound Group, dirigée par Monsieur Jérémie WEBER et dont le capital était détenu par des mandataires sociaux et dirigeants de la Société, a déclaré le 13 mars 2020 à l'AMF avoir franchi à la baisse tous les seuils compris entre 25% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir aucune action de la Société au résultat de la cession de ses actions de la Société au profit d'Evergreen SAS le 10 mars 2020.

7.4 TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2016 Euros	Exercice 2017 Euros	Exercice 2018 Euros	Exercice 2019 Euros	Exercice 2020 Euros
I. - Capital en fin d'exercice.					
Capital social	2 100 000	2 100 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
Nombre des actions ordinaires existantes	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription	58 697	58 697	58 697	58 697	0
II. - Opérations et résultats de l'exercice.					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 164 463	5 731 041	5 496 256	0	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	261 762	-1 293 591	-624 273	-237 877	-736 427
Impôt sur les bénéfices	-411 795	-415 288	-321 051	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-465 396	-1 011 298	-295 078	-237 877	-736 427
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. - Résultats par action.					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,32	-0,42	-0,29	-0,23	-0,70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,22	-0,48	-0,28	-0,23	-0,70
Dividende attribué à chaque action (net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. - Personnel.					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	40	40	36	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 024 627	2 081 335	1 721 507	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales),	986 490	1 084 938	810 735	0	0

7.5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

➤ Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de décembre 2009, tel que révisé en septembre 2016 (le « **Code Middlednext** »).

Le texte du Code Middlednext peut être consulté sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

A ce titre, la Société a d'ores et déjà mis en place certaines mesures visant à se conformer aux recommandations de gouvernement d'entreprise précitées :

Recommandations du Code Middlednext	Appliquée	Non Applicable
I. Le pouvoir de surveillance		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêt	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place de Comités	X	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque administrateur	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X ⁽¹⁾	
R10 : Rémunération de l'administrateur	X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R12 : Relations avec les « actionnaires »	X	
II. Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X ⁽²⁾	
R16 : Indemnités de départ	X ⁽²⁾	
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X ⁽²⁾	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X ⁽²⁾	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

(1) La durée du mandat d'administrateur, actuellement de six (6) ans, sera réduite à quatre (4) ans dans le cadre d'une refonte des statuts de la Société qui sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Mixte.

(2) Il n'existe aucun cumul de mandat social avec un contrat de travail. Aucune indemnité de départ et aucun régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place par la Société et il n'a été procédé à aucune attribution gratuite d'actions ou de stock-options.

➤ Organisation de la gouvernance

La Société est une société anonyme à conseil d'administration, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 juin 2017 ayant décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la Société en une forme moniste.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 10 mars 2020, a décidé de procéder à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et à la nomination d'un Directeur Général Délégué.

➤ La Direction Générale

La Direction Générale de la Société est exercée par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration après consultation et avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Directeur Général Délégué est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément à la procédure de sélection prévue par l'article L. 225-53 du Code de commerce visant à garantir la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Au 31 décembre 2020, la Direction Générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination	Echéance du mandat	Autres mandats en cours	Mandats exercés au cours des 5 dernières années	Actions détenues
Jacques PIERRELEE	Directeur Général	Néant	4 avril 2020	Durée indéterminée	- Directeur Général d'Evergreen SAS - Président de Jetfin - Président de Marnigan Conseil	- Directeur Général d'Evergreen SAS - Président de Jetfin - Président de Marnigan Conseil	0
Charles FLIPO	Directeur Général Délégué	Néant	24 juin 2020	Durée indéterminée	- Directeur Général Délégué d'Evergreen SAS - Président d'Everwood - Président de Foncière Verte - Président de Foncière Verte Expansion - Président de Ledjo Energie - Président de SFI2E	- Directeur Général Délégué d'Evergreen SAS - Président d'Everwood - Président de Foncière Verte - Président de Foncière Verte Expansion - Président de Ledjo Energie - Président de SFI2E	0

● Changements intervenus au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la Direction Générale de la Société a été assurée :

- par Monsieur Jérémie WEBER en qualité de Président Directeur Général du 1^{er} janvier 2020 au 10 mars 2020 ;
- par Monsieur Jérémie WEBER en qualité de Directeur Général et Monsieur Jacques PIERRELEE en qualité de Directeur Général Délégué du 10 mars 2020 au 4 avril 2020.

Depuis le 4 avril 2020, Monsieur Jacques PIERRELEE assure la Direction Générale en qualité de Directeur Général et Monsieur Charles FLIPO l'assiste en qualité de Directeur Général Délégué depuis le 24 juin 2020.

● Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général ne peut, sans avoir reçu l'autorisation préalable du Conseil d'administration, conclure ou réaliser les opérations suivantes : les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés.

➤ Le Conseil d'administration

• Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de huit (8) membres. Son Président est Monsieur Lionel LE MAUX. La durée statutaire du mandat d'un administrateur est de six (6) ans.

Au cours de l'exercice 2020, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

Administrateur	Mouvement	Décisions
Eric LE BIHAN	Démission	Démission en date du 10 mars 2020.
Catherine TRANCHIER	Démission	Démission en date du 10 mars 2020.
Florence MARCHAL	Démission	Démission en date du 10 mars 2020.
Jérémie WEBER	Démission	Démission en date du 10 mars 2020 de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général.
Samuel MOREAU	Cooptation et nomination	Monsieur Samuel MOREAU a été coopté par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 10 mars 2020, en remplacement de Monsieur Éric LE BIHAN, pour la durée du mandat de Monsieur LE BIHAN restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022. L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a ratifié sa cooptation. Monsieur Samuel MOREAU a également été nommé Président du Conseil d'administration à cette même date.
Christine VIGNERON	Cooptation	Madame Christine VIGNERON a été cooptée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 10 mars 2020, en remplacement de Madame Catherine TRANCHIER, pour la durée du mandat de Madame TRANCHIER restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022. L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020 a ratifié sa cooptation.
Philippe BADAROUX	Démission	Démission en date du 23 juin 2020.
Samuel MOREAU	Démission	Démission de ses fonctions de Président du Conseil d'administration en date du 24 juin 2020.
Frédéric FLIPO	Nomination	Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020.
Jean-Michel LATY	Nomination	
Catherine LE MAUX	Nomination	
Vincent ROBERT	Nomination	
Agnès RUCHAUD	Nomination	
Lionel LE MAUX	Nomination	Monsieur Lionel LE MAUX a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020. Monsieur Lionel LE MAUX a également été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 juin 2020.

A la suite de ces changements, la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2020 est la suivante :

Prénom, nom, fonctions	Membre indépendant	Année 1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations
Lionel LE MAUX Président	Non	2020	AG statuant sur les comptes 2025	-	Président
Frédéric FLIPO Administrateur	Non	2020	AG statuant sur les comptes 2025	Membre	-

Prénom, nom, fonctions	Membre indépendant	Année 1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Comité d'Audit	Comité des Nominations et des Rémunérations
Jean-Michel LATY Administrateur	Oui	2020	AG statuant sur les comptes 2025	Président	-
Catherine LE MAUX Administratrice	Non	2020	AG statuant sur les comptes 2025	-	-
Samuel MOREAU Administrateur	Non	2020	AG statuant sur les comptes 2022	-	Membre
Vincent ROBERT Administrateur	Oui	2020	AG statuant sur les comptes 2025	-	-
Agnès RUCHAUD Administratrice	Oui	2020	AG statuant sur les comptes 2025	-	-
Christine VIGNERON Administratrice	Oui	2020	AG statuant sur les comptes 2022	-	-

• Administrateurs indépendants

Au cours de sa réunion en date du 10 mars 2021, le Conseil d'administration a apprécié la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le Code Middledext et a conclu que Monsieur Jean-Michel LATY, Monsieur Vincent ROBERT, Madame Agnès RUCHAUD et Madame Christine VIGNERON remplissent lesdits critères d'indépendance et sont considérés comme membres indépendants au sens du Code Middledext.

• Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration est composé de huit membres, dont trois femmes et cinq hommes.

En conséquence, la composition du Conseil d'administration respecte l'écart maximum de deux membres entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe conformément aux articles L. 22-10-3 et L. 225-18-1 du Code de commerce.

• Censeur

Monsieur Georges-Henri LEVY a été nommé censeur par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 11 septembre 2020 pour une durée de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

• Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2020

Prénom et nom du mandataire social	Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2020	
	Au sein du Groupe	En dehors du Groupe
Charles FLIPO	Directeur Général Délégué de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Délégué d'Evergreen SAS - Président d'Everwood - Président de Foncière Verte - Président de Foncière Verte Expansion - Président de Ledjo Energie - Président de SFI2E
Frédéric FLIPO	Administrateur de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Certimétha SAS - Président de SEBE SAS - Directeur Général d'Aqua SAS - Directeur Général METHANEO SAS - Directeur Général d'Aube Sud Energie SAS - Directeur Général Délégué d'Evergaz SA - Gérant de 3F Investissements SARL - Gérant de Biovert Gestion SARL - Gérant d'Evergaz Services SARL

Prénom et nom du mandataire social	Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2020	
	Au sein du Groupe	En dehors du Groupe
		<ul style="list-style-type: none"> - Co-gérant de Marignan SARL - Gérant non associé de SCI Rhône Rendement - <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Deutschland GmbH - <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Deutschland Verwaltungs GmbH - <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Beteiligung GmbH - Administrateur de CAP'TER METHANISATION SAS - Administrateur de TIPER METHANISATION SAS - Administrateur de Guadeloupe ENR (SEM locale)
Jean-Michel LATY	Administrateur de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration d'Evergaz SA - Membre du Conseil de Surveillance de Gagéo Asset Finance Services SAS - Administrateur d'IFC Partners SAS - Administrateur d'Immobilier Conseil et Finances (ICF) SAS - Administrateur de l'Institut de Prévoyance de la Banque Populaire - Administrateur de la Caisse de Retraite de la Banque Populaire
Catherine LE MAUX	Administrateur de la Société	Directrice Générale d'Aqua Asset Management SAS
Lionel LE MAUX	Administrateur de la Société et Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président d'Aqua Asset Management SAS - Gérant de CL Capital SC, elle-même Présidente d'Evergreen SAS et d'Aqua SAS - Administrateur d'Evergaz SA - Administrateur de Transition (SICAV FIS) - Président de Transition Forum Association (Loi 1901)
Samuel MOREAU	Administrateur de la Société et Président du Conseil d'administration	-
Jacques PIERRELEE	Directeur Général Délégué et Directeur Général de la Société	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général d'Evergreen SAS - Président de Jetfin - Président de Marignan Conseil
Vincent ROBERT	Administrateur de la Société	- Mandats de président ou d'administrateur dans des organisations à but non lucratif
Agnès RUCHAUD	Administrateur de la Société	-
Christine VIGNERON	Administrateur de la Société	-

● Fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration a adopté le 25 septembre 2017 un règlement intérieur définissant les différents devoirs des administrateurs et complétant les règles légales, réglementaires et statutaires.

Président du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Lionel LE MAUX, qui assume les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis sa nomination par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 24 juin 2020.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Nomination des membres du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'administration, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, coopter de nouveaux membres en remplacement. Les cooptations effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Durée des mandats :

La durée des mandats des administrateurs est de six (6) ans.

Information des membres du Conseil d'administration :

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il ou elle estime utiles.

Réunions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président.

Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut être faite par tous moyens et peut notamment être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou réputés présents en cas de recours aux moyens de visioconférence. Conformément au règlement intérieur, les membres du Conseil d'administration peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf pour l'adoption des délibérations qui ont pour objet :

- l'arrêté des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés ;
 - l'établissement du rapport de gestion, y compris du rapport de gestion du groupe ;
 - la nomination et la rémunération du Président Directeur Général ;
 - la nomination ou la révocation d'un administrateur.
- **Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020**

Fréquence et assiduité aux réunions :

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2020, les 4 février, 9 mars, 10 mars, 3 avril, 15 avril, 22 juin, 24 juin, et 11 septembre 2020. Au cours de l'exercice 2020, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil d'administration s'élève à 97,5 %.

Travaux du Conseil d'administration :

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration a notamment été saisi des questions suivantes :

Gouvernance :

- Constatation de la démission de plusieurs administrateurs et cooptation de nouveaux administrateurs ;
- Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général Délégué ;
- Instauration d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- Appréciation des critères d'indépendance au regard du Code Middlenext ;
- Répartition du montant de la rémunération versée aux administrateurs ;
- Désignation d'un censeur du Conseil d'administration ;

Information financière :

- Compte rendu des travaux du Comité d'Audit ;
- Arrête des comptes sociaux et comptes consolidés 2019 et des comptes semestriels au 30 juin 2020 ;
- Rapport financier annuel 2019 et rapport financier semestriel 2020 ;

Autres :

- Désignation d'un expert indépendant dans le cadre d'une offre publique d'achat ;
- Mise en place d'une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- Autorisation de la conclusion d'une convention de prestation de services ;
- Convocation de l'Assemblée Générale 2020.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration :

Conformément aux recommandations du Code Middlenext et aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a procédé le 10 mars 2021 à l'évaluation annuelle des travaux réalisés au cours de l'exercice 2020.

Conflits d'intérêts :

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, l'article 4 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit notamment que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. »

Ainsi, selon le cas, il devra :

- *soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, étant précisé qu'il sera dans ce cas exclu du calcul du quorum pour le vote de la délibération concernée ;*
- *soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts ;*
- *soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.*

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel et informera le Conseil d'administration de cette absence de transmission.

Le Conseil d'administration procède annuellement à une revue des conflits d'intérêts connus. »

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 mars 2021, a passé en revue les conflits d'intérêts connus.

- **Comités du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 24 juin 2020, de mettre en place deux comités pour l'assister dans ses travaux : le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit :

Ce comité est actuellement composé de deux administrateurs : Monsieur Jean-Michel LATY, en qualité de président, et Monsieur Frédéric FLIPO.

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer les missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Cette recommandation est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le Commissaire aux Comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le Commissaire aux Comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

Conformément au Code Middlednext, le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an et aussi souvent que nécessaire.

Le Comité d'Audit s'est réuni une fois en 2020, le 9 septembre 2020 en présence de tous ses membres

Le Comité des Nominations et des Rémunérations :

Ce comité est actuellement composé de deux administrateurs : Monsieur Lionel LE MAUX, en qualité de président, et Monsieur Samuel MOREAU.

En matière de nominations, le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé :

- de donner son avis sur les projets de nomination et de révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration et de proposer également des candidats ;
- de formuler des propositions sur la sélection des membres du Conseil d'administration et des membres de tout comité ad hoc interne au Conseil d'administration ;
- d'examiner le respect des critères d'indépendance des membres du Conseil d'administration et des candidats à un poste de membre du Conseil d'administration et de tout comité ad hoc interne au Conseil d'administration.

En matière de rémunérations, le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé :

- de faire toute recommandation au Conseil d'administration au sujet de la rémunération du Directeur Général et de tout Directeur Général Délégué ainsi que celle du Président du Conseil d'administration portant sur :
 - l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, avantage en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites complémentaires et les

attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore les attributions gratuites d'actions, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle ;

- l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance ; et
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les propositions de la direction générale concernant le principe et les modalités d'attribution, à tout dirigeant et mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient une participation, de parties variables de rémunération liées au résultat, d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'attributions gratuites d'actions, lorsque ces éléments sont versés, attribués ou pris en charge par la Société.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire.

Compte tenu de sa récente mise en place le 24 juin 2020, le Comité des Nominations et des Rémunérations ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2020.

➤ Assemblée Générale des actionnaires

Sous réserve des aménagements mis en place dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et des mesures permettant de tenir l'assemblée générale à huis clos pendant une période temporaire, les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisés aux articles 22 à 31 des statuts de la Société.

Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation publiés par la Société avant toute Assemblée Générale.

➤ Rémunération des mandataires sociaux

- [Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social](#)

	Exercice 2019		Exercice 2020
	Société	Digigram Digital	Société
Jérémie WEBER Président Directeur Général jusqu'au 10 mars 2020 puis Directeur Général jusqu'au 4 avril 2020			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	51.678 €	51.678 €	N/A
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-	N/A
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-	N/A
TOTAL	51.678 €	51.678 €	N/A

	Exercice 2019	Exercice 2020
	Jacques PIERRELEE Directeur Général Délégué jusqu'au 4 avril 2020 puis Directeur Général à compter du 4 avril 2020	
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	N/A	-

Jacques PIERRELEE Directeur Général Délégué jusqu'au 4 avril 2020 puis Directeur Général à compter du 4 avril 2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	-
TOTAL	N/A	-

Samuel Moreau Président du Conseil d'administration jusqu'au 24 juin 2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	N/A	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	-
TOTAL	N/A	-

Lionel LE MAUX Président du Conseil d'administration depuis le 24 juin 2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	N/A	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	-
TOTAL	N/A	-

Charles FLIPO Directeur Général Délégué depuis le 24 juin 2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	N/A	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-

Charles FLIPO Directeur Général Délégué depuis le 24 juin 2020	Exercice 2019	Exercice 2020
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	N/A	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	-
TOTAL	N/A	-

- **Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2019		Exercice 2020	
Jérémy WEBER Président Directeur Général jusqu'au 10 mars 2020 puis Directeur Général jusqu'au 4 avril 2020	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	-	50.010 €	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature (1)	-	1.668 €	-	-
TOTAL	-	51.678 €	-	-

(1) Véhicule de fonction.

Messieurs Samuel MOREAU et Jacques PIERRELEE n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2020, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 10 mars 2020, ces derniers ayant été nommés durant la période transitoire allant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2020.

Messieurs Lionel LE MAUX, Jacques PIERRELEE et Charles FLIPO n'ont perçu aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général et de Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2020, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration lors de ses réunions en date du 3 avril 2020 et du 24 juin 2020, la Société n'ayant exercé aucune activité opérationnelle au cours de l'année 2020.

- **Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Philippe BADAROUX Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	-	2.100 €	2.000 €	2.000 €
Autres Rémunérations	-	-	-	-
Eric LE BIHAN Administrateur				

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Rémunérations (fixe, variable)	-	2.100 €	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Florence MARCHAL Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Catherine TRANCHIER Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	-	2.100 €	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Jérémie WEBER Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-
Lionel LE MAUX Président du Conseil d'administration				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Frédéric FLIPO Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Jean-Michel LATY Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Catherine LE MAUX Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Samuel MOREAU Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Vincent ROBERT Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Agnès RUCHAUD Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
Christine VIGNERON				

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Administrateur				
Rémunérations (fixe, variable)	N/A	N/A	-	-
Autres rémunérations	N/A	N/A	-	-
TOTAL	-	6.300 €	2.000 €	2.000 €

- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						

- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
NEANT			

- Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
NEANT						

- Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
NEANT			

NEANT

- Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT
NEANT

- Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	NEANT			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

- Historique des attributions gratuites d'actions

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT
NEANT

- Contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles FLIPO Directeur Général Délégué depuis le 24 juin 2020		X		X		X		X
Lionel LE MAUX Président du Conseil d'administration depuis le 24 juin 2020		X		X				
Samuel MOREAU Président du		X		X		X		X

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Conseil d'administration jusqu'au 24 juin 2020								
Jacques PIERRELEE Directeur Général Délégué puis Directeur Général à compter du 4 avril 2020		X		X		X		X
Jérémie WEBER Président du Conseil d'administration puis Directeur Général jusqu'au 4 avril 2020		X	X			X		X

- Ratio d'équité

Rémunération versée en euros bruts	Dirigeant mandataire social
2020 (1)	
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux	-
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux	-
Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	-
Ratio avec rémunération moyenne des salariés	-
Ratio avec rémunération médiane des salariés	-
2019 (1^{er} semestre)	
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux	-
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux	-
Rémunération du dirigeant mandataire social	51.618 €
Ratio avec rémunération moyenne des salariés	-
Ratio avec rémunération médiane des salariés	-
2018	
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux	43.570 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux	39.640 €
Rémunération du dirigeant mandataire social	101.276 €
Ratio avec rémunération moyenne des salariés	232,44 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés	255,49 %
2017 (2^{ème} semestre)	
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux	23.230 €
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux	22.159 €
Rémunération du dirigeant mandataire social	50.010 €
Ratio avec rémunération moyenne des salariés	215,28 %
Ratio avec rémunération médiane des salariés	225,69%

(1) La Société n'employait aucun salarié au cours de l'exercice 2020.

- Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux

Le Conseil d'administration en date du 23 juin 2020 a décidé de verser à Monsieur Philippe BADAROUX, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur le 23 juin 2020, la somme de 2.000 euros au titre de l'exercice de ses fonctions d'administrateur et de sa participation à trois réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2020.

A l'exception de Monsieur Philippe BADAROUX, aucun administrateur, ni aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice 2020.

Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, ne pourra être pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société.

Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

- **Principes applicables à la rémunération de tous les dirigeants mandataires sociaux**

Dans la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués), le Conseil d'administration prend en compte les principes énoncés à la Recommandation R13 du Code Middledex et présentés ci-après :

Exhaustivité

La détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.

Équilibre

Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de la Société.

Benchmark

Cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et être proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

Cohérence

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de la Société.

Lisibilité des règles

Les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de la Société, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

Mesure

La détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de la Société, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Transparence

L'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Plus généralement, le Conseil d'administration veille à ce qu'aucun des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ne soit disproportionné et analyse la rémunération dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composantes (rémunération fixe, variable annuelle et pluriannuelle, autres avantages de toute nature).

La détermination de la rémunération respective du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, conformément aux principes présentés par le Conseil d'administration et approuvés par l'Assemblée Générale dans le cadre de la politique de rémunération des mandataires sociaux, relève de la responsabilité du Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 sera conditionné à l'approbation de la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux concernés par l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2022 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

- **Politique de rémunération applicable Président du Conseil d'administration**

La rémunération du Président du Conseil d'administration est composée d'une rémunération fixe ainsi que d'avantages en nature.

Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience et des pratiques de marché, ainsi qu'en fonction du niveau d'implication dans la préparation et l'animation des séances du Conseil d'administration et dans la définition et le développement de la stratégie de la Société, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants mandataires sociaux de la Société. Elle fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration.

La rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 s'élève à 5.000 euros sur la base d'une année complète et sera versée *pro rata temporis*.

Rémunération variable

Compte tenu de ses fonctions non exécutives, le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle. Il ne bénéficie pas non plus de dispositif d'intéressement à long terme.

Rémunération en qualité d'Administrateur

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son mandat d'Administrateur et peut percevoir une rémunération complémentaire au titre de ses éventuelles fonctions de Président d'un comité du Conseil d'administration ou au titre de missions exceptionnelles qui lui seraient conférées par le Conseil d'administration, dans les conditions présentées ci-dessous s'agissant de la rémunération des Administrateurs.

Avantages de toute nature

Le Président du Conseil d'administration bénéficie de la protection des régimes collectifs de prévoyance et des frais de santé des cadres dirigeants. Il peut bénéficier d'un véhicule de fonction.

Le Président du Conseil d'administration peut également bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire.

Indemnités, avantages et rémunérations à raison de la cessation ou du changement des fonctions

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficiera d'aucune indemnité, rémunération ni d'aucun avantage à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'administration dispose de la faculté de négocier un engagement de non-concurrence avec son Président en cas de cessation de ses fonctions au sein de la Société, dans les conditions prévues par le Code de Commerce et le Code Middlednext, et dans la mesure où cet engagement de non-concurrence apparaîtrait nécessaire en vue de la préservation des intérêts de la Société.

- **Politique de rémunération applicable au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués**

La rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable annuelle, d'avantages en nature ainsi que, le cas échéant, de dispositifs d'intéressement à long terme.

Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération de tous les dirigeants mandataires sociaux de la Société. Elle fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration.

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 s'élève à 120.000 euros bruts sur la base d'une année complète et sera versée *pro rata temporis*.

La rémunération annuelle fixe des Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2021 s'élève à 42.500 euros bruts sur la base d'une année complète et sera versée *pro rata temporis*.

Rémunération variable

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération annuelle variable déterminée par le Conseil d'administration en fonction du niveau de réalisation de critères de performance quantitatifs et qualitatifs précis et exigeants qui contribuent au maintien d'un lien entre la performance de la Société et la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à court, moyen et long termes. Ils ne perçoivent pas de rémunération variable pluriannuelle.

La rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est équilibrée par rapport à la rémunération fixe et ne peut ainsi excéder 50% de leur rémunération annuelle fixe respective.

Les critères de performance tiennent compte de la performance individuelle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, d'une part, ainsi que de la performance et de la stratégie de la Société, d'autre part.

○ Critères quantitatifs

La rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fonction, à hauteur de 80%, de la performance de la Société établie sur la base des indicateurs suivants spécifiques aux sociétés ayant une activité de société holding ou de société d'investissement :

- Niveau d'appréciation de l'actif net réévalué de la Société ;
- Niveau de génération de trésorerie positive sur l'exercice en incluant les flux d'*invest / desinvest* ;
- Niveau de décote de la valeur boursière sur l'actif net.

Ces critères quantitatifs seront arrêtés de façon précise par le Conseil d'administration au cours de sa réunion fixant la rémunération fixe annuelle des dirigeants mandataires sociaux, étant toutefois précisé que le niveau de réalisation attendu de certains critères ne sera pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

○ Critères qualitatifs

La rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est fonction, à hauteur de 20%, de la réalisation d'objectifs définis par le Conseil d'administration reflétant la mise en œuvre du plan stratégique de la Société, de façon globale ou sur certains périmètres particuliers :

- Prise en compte et mise en œuvre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« **ESG** ») par la Société et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;
- Investissement particulier dans l'animation des relations avec les investisseurs aux fins notamment de maintenir la liquidité des titres de la Société.

Attribution gratuite d'actions de performance ou de stock-options

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs au développement et à la performance de la Société, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent bénéficier d'attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre de la mise en place par le Conseil d'administration de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et/ou des salariés de la Société.

L'attribution et/ou l'acquisition des actions de performance par les dirigeants mandataires sociaux sont soumises à une condition de présence et des conditions de performance.

En outre, le Conseil d'administration fixe la quantité des actions de performance que le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives.

De telles attributions d'actions de performance ont pour objectif de favoriser l'alignement des intérêts du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués avec l'intérêt de la Société et celui des actionnaires, en s'inscrivant dans une perspective à long terme.

Des options de souscription ou d'achat d'actions (*stock-options*) de la Société peuvent être attribuées au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués dans les mêmes conditions.

Rémunération en qualité d'Administrateur

En cas de cumul des fonctions de Directeur Général ou Directeur Général Délégué avec un mandat d'Administrateur de la Société, le mandataire social concerné perçoit une rémunération au titre de son mandat d'Administrateur, dans les conditions présentées ci-dessous s'agissant de la rémunération des Administrateurs.

Avantages de toute nature

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient de la protection des régimes collectifs de prévoyance et des frais de santé des cadres dirigeants. Ils peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire.

Indemnités, avantages et rémunérations à raison de la cessation ou du changement des fonctions

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent bénéficier d'indemnités, avantages et rémunérations à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions respectives dans les conditions prévues par le Code de commerce et le Code Middledent.

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil d'administration dispose de la faculté de négocier un engagement de non-concurrence avec le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués en cas de cessation de leurs fonctions au sein de la Société, dans les conditions prévues par le Code de commerce et le Code Middledent, et dans la mesure où cet engagement de non-concurrence apparaîtrait nécessaire en vue de la préservation des intérêts de la Société.

- **Politique de rémunération applicable aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale fixe, sur proposition du Conseil d'administration, le montant global de l'enveloppe annuelle de la rémunération des Administrateurs, à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de fixer le montant globale de cette enveloppe annuelle à 115.000 euros.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux Administrateurs sont les suivants :

- Assiduité aux réunions du Conseil d'administration ;
- Appartenance à un ou plusieurs comités du Conseil d'administration ;
- Présidence de comités du Conseil d'administration ;
- Rémunération d'une mission exceptionnelle.

Fonctions	Rémunération annuelle
Membre du Conseil d'administration	10.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Membre d'un comité du Conseil d'administration	2.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Présidence d'un comité du Conseil d'administration	3.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Mission exceptionnelle	2.000 euros par mission

➤ **Informations sur les mandats et contrats de travail et/ou prestations de services des mandataires sociaux passés avec la Société**

Néant.

➤ **Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales**

Néant.

➤ **Description de la procédure mise en place par la Société permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre**

Le Conseil d'administration de la Société a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions courantes au cours de sa réunion en date du 3 avril 2020 conformément aux articles L. 22-10-12 et L. 225-39 du Code de commerce.

Cette procédure permet d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La procédure est la suivante :

1. Evaluation systématique par la Direction Financière et la Direction Juridique de la notion d'opération courante et des conditions normales lors de la conclusion, du renouvellement, de la modification et de la résiliation de toute convention à laquelle la Société est partie avec une partie liée. Les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à son évaluation.
2. Evaluation annuelle par le Comité d'Audit au moment de la préparation des comptes du dernier exercice clos, des conventions identifiées par la Direction Financière et la Direction Juridique comme portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une ou plusieurs de ces conventions ne participent pas à leur évaluation.
3. Présentation annuelle par le Comité d'Audit au Conseil d'administration, au moment de l'arrêté des comptes du dernier exercice clos, des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Les critères d'évaluation des conventions et de leurs conditions sont les suivants :

- Identification des parties concernées ;
- Nature de la convention ;
- Caractère courant de l'opération visée par la convention au regard de l'activité de la Société et de son importance pour la Société (stratégie, montants en cause) ;
- Conditions auxquelles la convention est conclue, regard des pratiques habituelles de la Société et des conditions usuelles pour ce type d'opérations.

Dans l'hypothèse où la Direction Financière et la Direction Juridique considéreraient, au résultat de leur évaluation, qu'une convention ne remplit pas ou plus les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales, cette convention sera soumise à la procédure des conventions réglementées prévue par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration ou, si l'autorisation préalable n'est plus possible, d'une ratification par l'Assemblée Générale.

Il en va de même si le Comité d'Audit, dans le cadre de son évaluation annuelle, considère qu'une ou plusieurs des conventions identifiées par la Direction Financière et la Direction Juridique ne remplissent pas les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales.

➤ **Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice**

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant résiduel au 31/12/2020
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	21/06/2018	20/08/2021	2% du capital au jour de l'attribution*	Néant	2% du capital au jour de l'attribution
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	21/06/2018	20/08/2021	2% du capital au jour de l'attribution*	Néant	2% du capital au jour de l'attribution

* Autorisations ayant un plafond commun

➤ **Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

- **Structure du capital de la Société**

La section 7.2 du rapport de gestion présente des informations sur l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital et des droits de vote.

- **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Il n'est stipulé aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions.

Aucune clause contractuelle n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

- **Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce**

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites à la section 7.2 du présent rapport.

- **Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci**

Conformément aux articles L. 22-10-46 et L. 225-123 du Code de commerce, l'article 27 des statuts confère un droit de vote double aux actions détenues nominativement par un même actionnaire pendant au moins deux années ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; le droit de vote double cesse pour toute action transférée en propriété.

- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

À la connaissance de la Société, aucun pacte ou autre engagement susceptible d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote n'a été signé entre les actionnaires.

- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont prévues aux articles 15 et 16 des statuts.

La modification des statuts de la Société intervient conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

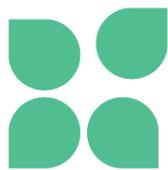
Le tableau récapitulatif des autorisations et délégations en vigueur consenties au Conseil d'administration figure ci-avant à la présente section du rapport.

- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant.

- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Néant.



EVERGREEN SA

Siège social

6, square de l'opéra Louis Jouvét
75009 Paris
communication@evergreen-holding.com